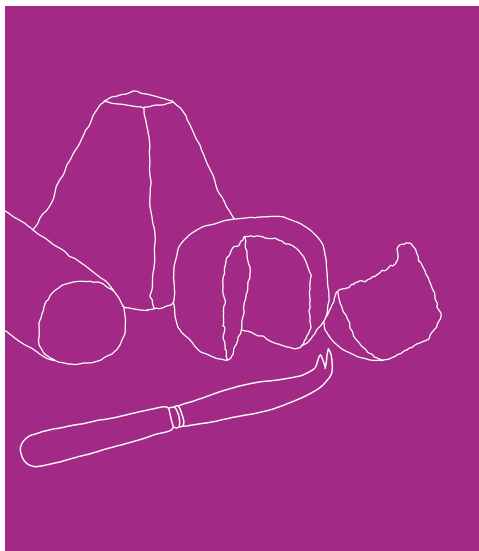




L'action sanitaire ensemble

GDS

France

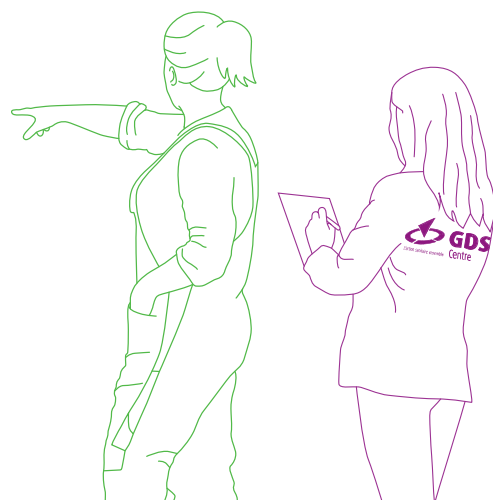


**Rapport
moral
2023**



Bienvenue à Tours

Congrès 13 & 14 avril



L'action sanitaire ensemble



1

Une vie de Réseau..... 4

Le mot du Président..... 5

Temps forts de l'année..... 6

Un Bureau mobilisé, au service de notre Réseau..... 8

2

Agir pour la santé de tous les élevages en lien avec tous les acteurs..... 10

Bovins..... 11

Apiculture..... 13

Aquaculture..... 15

Caprins..... 16

Ovins..... 17

Porcins..... 18

Équins/Asins..... 19

3

Mettre à disposition et faire évoluer les outils au service du Réseau des GDS..... 20

Bien-être animal..... 21

Circuits-courts et prévention des zoonoses alimentaires..... 21

Biosécurité..... 22

Gestion des missions déléguées par l'État..... 24

FMSE..... 24

FMGDS..... 25

AFSE..... 26

Formation..... 26

La section Étude et Recherche..... 27

Système d'information..... 28

4

Agir pour la santé animale européenne et promouvoir le statut sanitaire français..... 29

Actualités sanitaires Européennes..... 30

Loi de Santé Animale..... 32

Tableau des maladies européennes..... 34

Une vie de Réseau

En 2022, nous avons intensifié le contact et les échanges en direct entre les différents maillons de notre Réseau, en faveur de **l'action sanitaire au sein des élevages français**. C'est en effet **la proximité, les échanges et l'expérience au plus proche de nos territoires qui font la force de notre Réseau**.

Ensemble, tout au long de cette année, nous avons travaillé, discuté (âprement parfois) et surtout construit des plans sanitaires en faveur de la santé animale et du bien-être animal. Les défis étaient nombreux et c'est sans nul doute **notre force collective qui nous a permis de concrétiser les ambitions que nous nous étions fixées**. À travers ces quelques pages, nous vous proposons un aperçu de l'année écoulée.



Christophe Moulin

» Le mot du Président



2022 était l'année qui était dédiée à la consolidation de notre Réseau, elle fut l'occasion de nombreuses rencontres dans les départements et les régions. À travers PROGRES, mais également certaines Assemblées Générales, les membres du Bureau et l'équipe de GDS France ont pu échanger et instaurer de vrais débats sur l'activité des GDS, mais également sur l'avenir de nos missions. **Nous pouvons être fiers d'avoir un Réseau puissant, représenté par des personnes impliquées sur l'ensemble du territoire métropolitain, mais également dans les Outre-mer...**

Vous savez toutes et tous que votre fédération nationale a acquis de nouveaux locaux rue Dagorno (Paris 12e) avec une intégration prévue au cours de l'année 2023. Cet investissement immobilier, mieux adapté à nos besoins nous permettra d'être plus autonomes et nous sécurisera pour les prochaines années. Nous vous y donnons rendez-vous pour l'inauguration.

L'équipe nationale s'est renforcée dans tous les domaines et est pleinement opérationnelle désormais.

Notre système d'information se voit sollicité et œuvre fortement afin de proposer une vraie fluidité dans les échanges de nos données sanitaires. Trop longtemps nos données d'éleveurs se sont vues stockées en silos sans être exploitées pleinement, notamment au cours des mouvements qui, nous le savons tous, est la période critique dans la vie de nos animaux. **Pour répondre à cet objectif, l'ensemble des acteurs de l'élevage se doit de trouver les leviers tant juridiques, techniques que financiers pour construire ce projet.** L'éradication de certaines maladies ne sera possible que si tous ces moyens sont mis en œuvre. L'avenir des filières d'élevage et la souveraineté alimentaire en dépendent.

Face à une société toujours plus exigeante sur la qualité de son alimentation, sur le bien-être des animaux, et sur les préoccupations climatiques ; nous nous devons de participer à ces débats. Ne pas intégrer les éleveurs et la cause sanitaire dans la partie serait une hérésie. À travers la Loi d'Orientation et d'Avenir Agricoles (LOA), lancée par le Ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (MASA), nous devons tous nous retrouver et proposer des orientations, inspirées de nos groupes nationaux déjà actifs que sont les circuits-courts, l'agroécologie et la formation des éleveurs à une approche beaucoup plus globale.

En 2022 la mobilisation de chaque membre du Réseau des GDS a été forte et intense. Un grand merci à chacun d'entre vous pour vos efforts et votre investissement quotidien. J'ai pleine confiance en notre capacité collective à réitérer l'exercice en 2023 et à trouver ensemble les orientations nécessaires à la pérennité de nos élevages et de notre agriculture !

Temps forts de l'année

20 22



Système d'information : une nouvelle équipe à votre écoute

La gestion et la maîtrise des données de santé animale sont des leviers permettant d'optimiser l'efficacité des plans sanitaires mis en œuvre. Conscients des enjeux et afin de répondre aux besoins de notre Réseau et de notre écosystème, la restructuration du service informatique de GDS France fut l'un des dossiers importants de l'année 2022. Olivier CHABANNE, responsable du système d'information entouré des membres de son équipe Jérôme PLOUVIER et Jean-Baptiste GUILPAIN, chefs de projets informatiques sont dès lors vos contacts pour toutes les questions liées au système d'information.



Congrès 2022 : un chaleureux accueil des Savoie

C'est dans la ville d'Évian, au Palais Lumière que le Congrès de GDS France s'est déroulé les 21 et 22 avril 2022. Pour cette édition, les circuits-courts étaient à l'honneur. Action sanitaire en élevage, sécurité sanitaire des aliments, vision des acteurs concernés, vision européenne, rôle et accompagnement du Réseau des GDS ; autant d'arguments qui ont favorisé échanges et discussions quant aux enjeux et conséquences de ce mode de distribution. Nous remercions chaleureusement les participants et plus particulièrement le GDS des Savoie ainsi que la Région Auvergne-Rhône-Alpes de leur accueil.



Bureau décentralisé 2022 : Arras, bien plus que des frites...

Le Bureau décentralisé a été mis en place afin d'approfondir certaines thématiques tout en renforçant les liens à travers la découverte des spécificités territoriales de chacun des membres du Bureau. C'est à Arras que les membres du Bureau ont pu se réunir les 15, 16 et 17 juin 2022. Finances, Génétique, Stratégie Informatique, projets de Programmes Sanitaires d'Intérêt Collectif, Varron, Gouvernance sanitaire, OVS, visite d'une pisciculture... et bien sûr rencontre avec le GDS Pas-de-Calais. Un grand merci à l'équipe du GDS Pas-de-Calais pour cette rencontre productive et enrichissante !



Circuits-courts et agroécologie

L'action sanitaire pour être efficace doit être en mesure de s'adapter à son contexte économique, environnemental et sociétal. C'est en accord avec ce positionnement que deux nouveaux dossiers ont été pris en charge par GDS France en 2022 :

- Les circuits-courts par le prisme de la sécurité alimentaire des productions fermières, rôle et accompagnement des GDS en la matière ;
- L'agroécologie pour prendre en compte les évolutions climatiques et sociétales et anticiper en accompagnant les éleveurs aux changements de pratique.

Des travaux inspirants et d'importance que nous aurons plaisir à vous présenter plus en détail dans le cadre de nos actions à venir.

Présidence française de l'Union et implication de GDS France

La France a exercé la présidence du Conseil des Ministres de l'Union tout au long du premier semestre 2022. Parmi les priorités portées à cette occasion, la France souhaitait renforcer les équivalences dans les échanges commerciaux avec les pays tiers. C'est pourquoi GDS France a proposé que la FESASS, en partenariat avec la DGAL, organise un symposium européen sur les garanties sanitaires et de production dans les échanges internationaux. Celui-ci s'est déroulé le 30 mars 2022 à Bruxelles. Il était essentiel de soutenir la France dans sa demande de mesures concrètes garantissant par exemple l'équivalence en matière de lutte contre les antibiorésistances et de bien-être animal. C'est la position qui a été portée au nom de la FESASS par Stéphane JEANNE lors de cet événement.



Du changement au sein de l'équipe opérationnelle de GDS France

2022 était une année marquante pour l'équipe opérationnelle de GDS France. Nous avons ainsi eu le plaisir d'accueillir Aurélie BLESCHER au poste d'adjointe à la direction. Le recrutement d'Aurélie s'inscrit dans le cadre du départ en retraite d'Anne TOURATIER à l'issue d'une belle carrière de plus de trente années consacrées à la santé animale et à l'action sanitaire. Nous vous invitons à consulter l'hommage que nous avons réservé à notre collègue à l'issue du présent rapport moral.

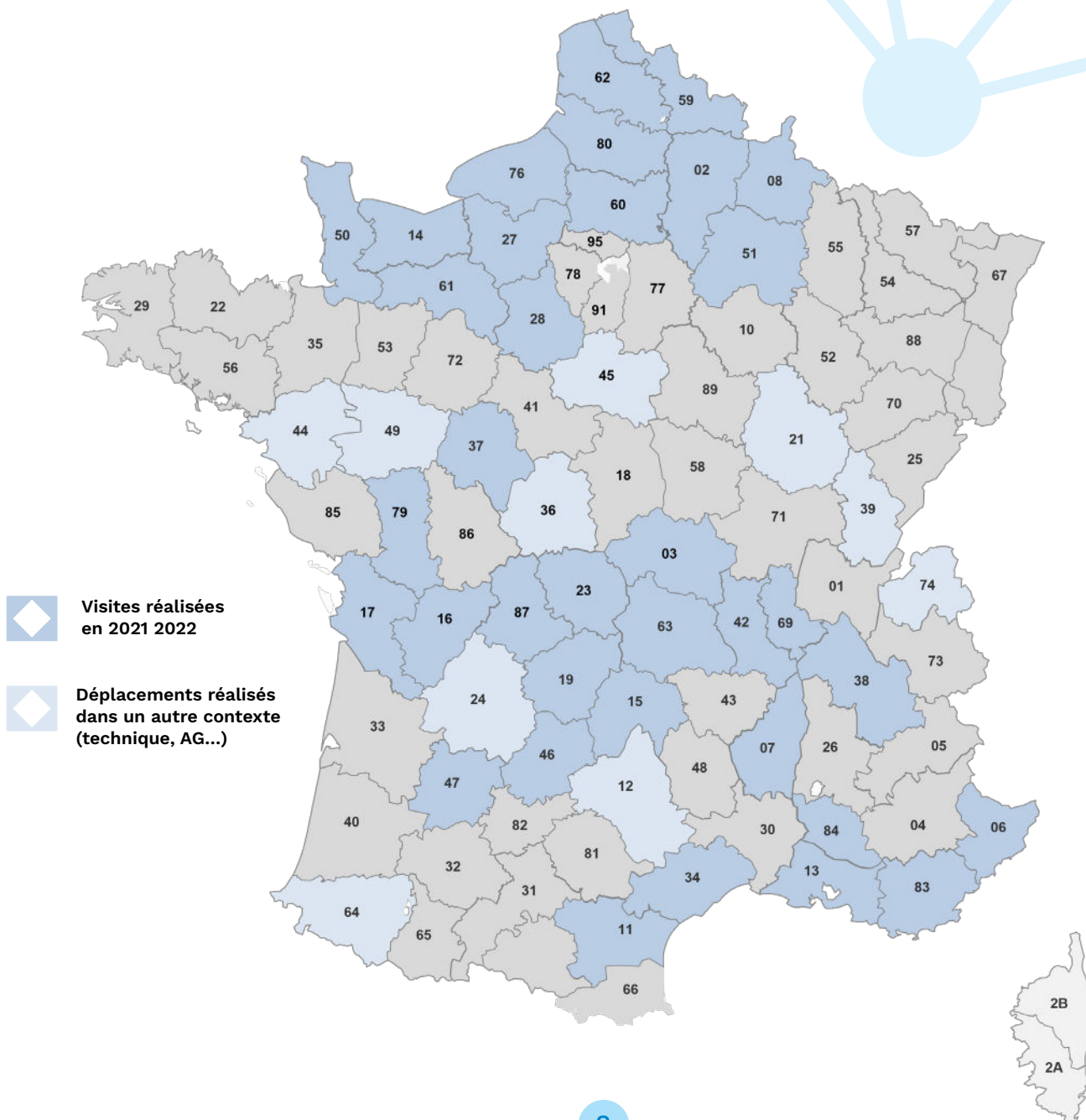
Plan Sanitaire d'Intérêt Collectif : PSIC

L'ordonnance n°2021 du 20 octobre 2021 relative aux mesures de surveillance de prévention et de lutte contre les maladies animales transmissibles donnent aux professionnels la possibilité d'élaborer des Programmes Sanitaires d'Intérêt Collectif : PSIC. En 2022, dans la continuité de nos actions pour la santé des élevages français, nous avons dès à présent travaillé, sur la construction de PSIC particulièrement pour l'hypodermose bovine, la loque américaine et le varroa.

Un Bureau mobilisé, au service de notre Réseau

Depuis 2020, le Bureau de GDS France élu a lancé une réflexion de fond sur l'organisation et le fonctionnement de la structure nationale en lien avec les GDS et les FRGDS. Ce projet, nommé PROGRES (Projet de Réforme de l'Organisation de GDS France et de son Réseau) vise à améliorer la qualité des services apportés par GDS France et à mieux répondre aux besoins des FRGDS/GDS et à terme de nos autres interlocuteurs. En 2022, GDS France a poursuivi ses actions afin de répondre aux objectifs fixés dans le cadre de PROGRES.

En particulier, le renforcement des liens entre les GDS, les FRGDS et GDS France constitue un enjeu majeur de la démarche. À cet égard, le Bureau et l'équipe administrative de GDS France continuent à aller à la rencontre des départements, soit dans le cadre des visites PROGRES (visites réalisées en 2021 et 2022 en bleu foncé sur la carte), soit pour assister aux assemblées générales des GDS ou pour échanger avec les équipes départementales sur des sujets techniques (bleu clair sur la carte ci-dessous).



En parallèle, les échanges avec les FRGDS continuent, en particulier dans le cadre de réunions d'information bi-mensuelles et de la journée annuelle des régions.

En 2022, la journée des régions a porté sur les réussites et les difficultés à la mise en place des sections régionales multi-espèces.

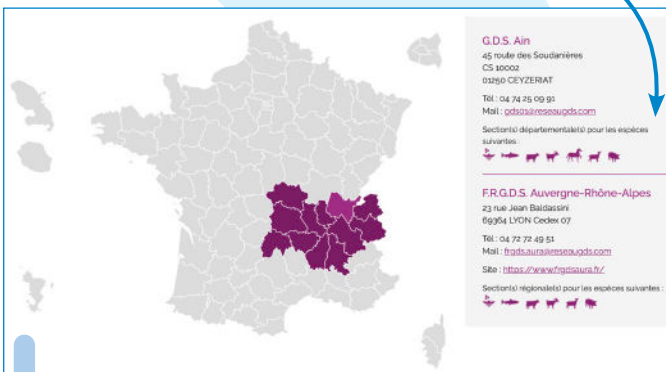


Journée des régions 2022

De façon globale, pour améliorer la fluidité des informations au sein du Réseau, la communication a été renforcée avec :

- 56 newsletters internes ;
- 4 newsletters externes diffusées à plus de 200 contacts.

Pour mieux identifier la répartition des missions au sein de l'équipe nationale, l'organigramme de GDS France a été revu suite à la priorisation des dossiers et un tableau de répartition des dossiers a été diffusé au Réseau. Enfin, sur le site internet de GDS France, une carte interactive permet désormais d'identifier les sections multi-espèces mises en place par département et par région.



Carte interactive sur le site de GDS France

Un objectif d'importance concerne l'optimisation des ressources et des charges de GDS France pour atteindre l'équilibre financier et adapter la répartition des moyens en fonction des priorités définies par les élus. Après le travail de priorisation des dossiers, les réflexions ont continué en 2022 avec l'achat des nouveaux locaux et la révision du mode de cotisation afin de faire participer l'ensemble des filières concernées.



Nouveaux locaux - 26 rue Dagorno 75012 PARIS

Une énergie importante à GDS France est déployée pour continuer à optimiser le fonctionnement des instances de gouvernance et de concertation.

En ce qui concerne les commissions, l'objectif est d'envoyer au Réseau le plus en amont possible les éléments permettant la préparation des commissions ainsi que les comptes-rendus. En moyenne en 2022, les ordres du jour et les documents de préparation sont envoyés 19 jours avant la réunion (objectif fixé à 15 jours ou plus) et les projets de relevé des propositions sont envoyés 16 jours après la réunion (objectif fixé à 15 jours maximum).

En parallèle, les travaux des groupes de travail font l'objet d'un pilotage renforcé par le Bureau sur les plans technique et financier.

Enfin, les décisions des Conseils d'Administration (CA) sont transmises dans les jours suivant les Conseils et les comptes-rendus des commissions et des CA sont mis à disposition sur le SharePoint du Réseau.

En 2023, un bilan de la démarche PROGRES sera réalisé et une réflexion sera conduite par le nouveau Bureau pour prioriser les travaux à mener dans une optique d'amélioration continue. Parmi les travaux en perspective, des réflexions ont été initiées sur la mise en place d'une démarche de Responsabilité Sociétale des Entreprises (RSE) à GDS France.

Être à l'écoute et agir pour la santé de tous les élevages

Notre Réseau assure pleinement sa dimension multi-espèces comme l'illustre les pages qui vont suivre. Notre implication très forte dans la Plateforme d'Épidémiologie en Santé Animale (ESA) depuis de nombreuses années est à cet égard emblématique dans un domaine qui constitue un des volets au cœur de nos activités : la surveillance. Nous sommes en effet investis dans la plupart des groupes thématiques et des espèces couvertes par la Plateforme ESA notamment au travers des groupes de suivi apicoles, faune sauvage (Peste Porcine Africaine, tuberculose), porcins (PPA, virus influenza), équins (Omar équidés), ruminants (animation des dispositifs Omar¹, Oscar², FCO³ (co-animé avec la SNGTV), Fièvre Q). Nous participons également aux groupes Aujesky et brucellose qui concernent également les carnivores domestiques. À noter que l'année 2023 sera cruciale pour l'avenir du dispositif Omar dont les acquis remarquables ont vocation à s'étendre à l'ensemble des espèces de rente. Enfin, nous participons à des travaux de la Plateforme de surveillance de la chaîne alimentaire et aux travaux concernant les trois plateformes (animale, alimentaire et végétale) comme le *One Health* (Une seule Santé).



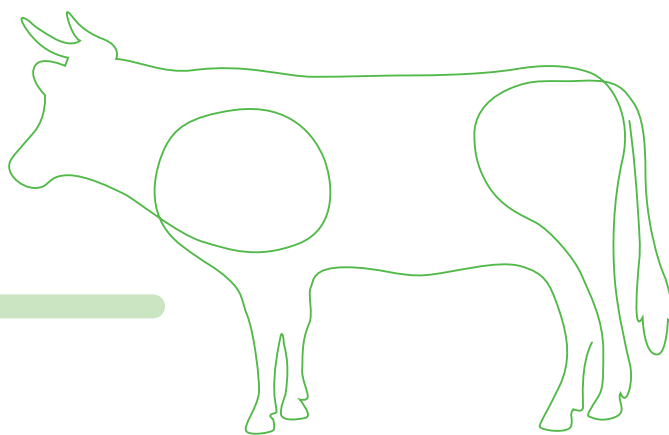
¹OMAR : Observatoire de la Mortalité des Animaux de Rente

²OSCAR : Observatoire et Suivi des Causes d'Avortements chez les Ruminants

³FCO : Fièvre Catarrhale Ovine



Bovins



Diarrhée Virale Bovine : en route vers la LSA

La journée nationale BVD organisée au printemps a réuni plus de 100 participants, montrant l'intérêt du Réseau pour cette thématique. **Cette journée aura été l'occasion d'échanger sur la surveillance de la BVD en France, mais également chez nos voisins belges et suisses et de discuter des difficultés et des points d'amélioration nécessaires pour avancer dans l'éradication.** En effet, après deux années d'application généralisée du programme de lutte contre la BVD, l'avancée rapide de l'assainissement se confirme, avec moitié moins de nouveaux foyers entre les deux dernières campagnes (2020-2021 et 2021-2022) et un tiers d'IPI détectés en moins. Cependant, le nombre d'IPI par foyer est en augmentation, conséquence de l'assainissement des troupeaux qui deviennent plus sensibles lors de réintroduction de la maladie, alors que le nombre d'animaux dépistés viropositifs lors des échanges est loin d'être négligeable.

Dorénavant, le maintien de la vitesse d'assainissement vis-à-vis de la BVD est conditionné à la mise en place d'une réglementation des mouvements des animaux, sans lesquelles l'éradication de la BVD ne pourra aboutir. Une évolution du plan de surveillance est également nécessaire à ce stade afin d'accélérer le processus d'éradication. La mise en place d'un statut de cheptel « indemne de BVD », notamment sur la base d'une surveillance sérologique sang harmonisée, et son intégration dans les règles aux mouvements permettra de répondre à ces attentes.

Ces évolutions permettront également de se rapprocher des exigences de la Loi de Santé Animale (LSA) dans la perspective d'une demande de reconnaissance de programme auprès de l'Union Européenne pour l'ensemble du territoire continental. Cette décision d'orientation stratégique a été ainsi votée en Conseil d'Administration de GDS France fin 2022 après débat en Commission bovine.

Paratuberculose bovine

La paratuberculose est une maladie catégorisée E dans la LSA ; les cas confirmés doivent ainsi faire l'objet d'un rapport annuel par la DGAL auprès de la Commission européenne. Cela implique que les cas suspects et confirmés soient définis. GDS France a pris l'initiative de demander à l'AFSE de piloter un groupe multipartenaire qui a fourni à l'Administration des propositions faisant consensus.

D'autre part, les travaux de l'AFSE pour mettre à jour plan de maîtrise et référentiel nationaux, lancés à la demande de GDS France, se sont accélérés en 2022. **Le futur référentiel prévoit deux niveaux de garanties, et ouvre la possibilité d'utiliser des analyses sérologiques sur mélanges, ainsi que des analyses sur environnement. Les propositions en termes de gestion des résultats non négatifs visent à modérer les conséquences pour les éleveurs, pour une partie des cas, tout en maîtrisant le risque.** Ces orientations ont été soumises à la Commission bovine de GDS France, avant finalisation des travaux en 2023.

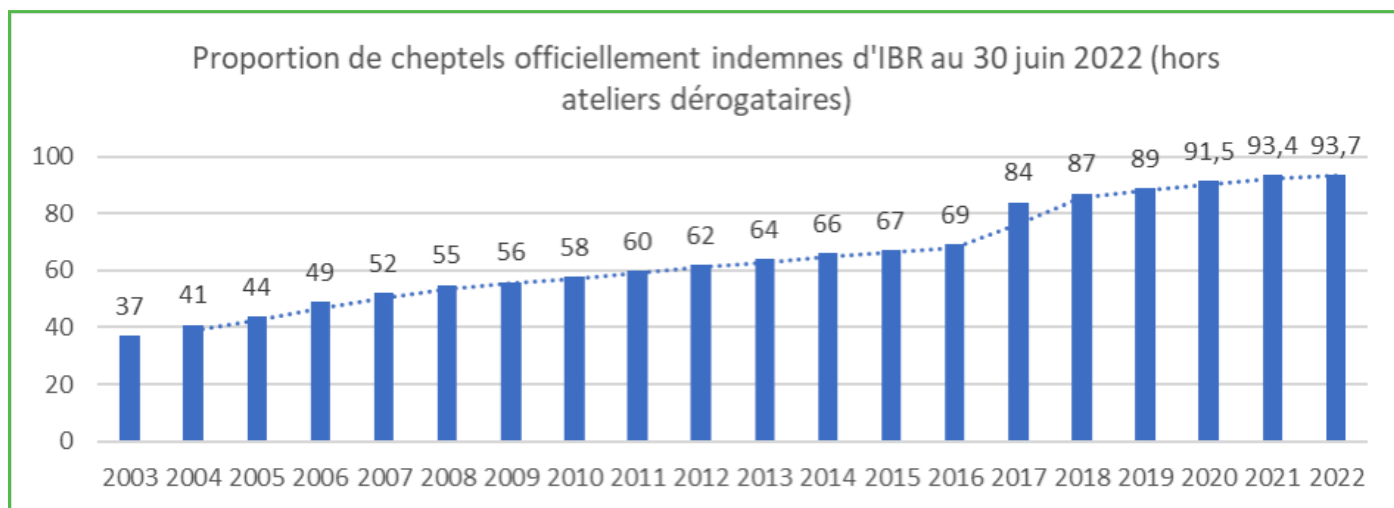
Besnoitiose bovine

Un groupe de suivi composé d'un représentant élu et d'un représentant administratif par région ainsi que les partenaires (Races de France, SNGTV, ADILVA) a été mis en place en 2022. **L'objectif de ce groupe est de faire des propositions au niveau national en ce qui concerne la mise en place d'une stratégie pour maîtriser la diffusion de la besnoitiose.** Des échanges riches, mais complexes au vu de la diversité des opinions et des situations épidémiologiques, ont pu avoir lieu en 2022, en particulier lors d'une réunion organisée sur le site du GDS de l'Isère sur deux jours. Ces réflexions techniques alimenteront la réflexion de fond qui sera conduite en 2023 sur la stratégie en matière de besnoitiose au sein de la Commission bovine, puis en Conseil d'Administration de GDS France.

IBR : objectif éradication en 2027

La reconnaissance européenne du programme d'éradication obtenue en novembre 2020 impliquait la mise en application de la Loi de Santé Animale à compter de la campagne 2021-2022 avec un objectif d'éradication en 2027. Le renforcement des mesures a été prévu d'emblée et échelonné d'ici 2027. Les difficultés rencontrées en début de campagne 2021-2022 (parution tardive des textes réglementaires et outils informatiques non disponibles) ont freiné la dynamique.

Le bilan réalisé en fin de campagne indique que le taux de troupeaux qualifiés, hors ateliers dérogatoires, est de 93,7 % au 30 juin 2022. Si on inclut dans la base de calcul, les ateliers dérogatoires comme le prévoit la réglementation européenne, ce taux est de 88,7 %. On constate que cet indicateur évolue maintenant très lentement.



L'objectif à atteindre en 2027 est de 99,8 %. Cela correspond à un maximum de 300 troupeaux bovins non indemnes à l'échelle du territoire continental.

Aussi, le risque que l'éradication ne soit pas obtenue à l'échéance prévue est réel.

La Commission bovine, puis le Conseil d'Administration de GDS France ont en conséquence retenu d'accélérer le calendrier de renforcement des mesures, qui portent essentiellement sur les contraintes aux mouvements concernant les bovins non indemnes et la qualification des ateliers dérogatoires.

Varron : en route vers un PSIC

L'hypodermose bovine était considérée maladie réputée contagieuse, et donc soumise à déclaration obligatoire pour sa forme clinique depuis février 2006 (décret du 17 février 2006), puis classée en danger sanitaire de deuxième catégorie depuis juillet 2013 (arrêté ministériel du 29 juillet 2013). L'entrée en vigueur de la Loi Santé Animale (LSA) au niveau européen a engendré au niveau national une modification de la gouvernance sanitaire, pour différentes maladies. Ainsi, l'hypodermose bovine, qui n'est pas catégorisée au niveau de la LSA, fait partie de l'annexe II de l'arrêté du 3 mai 2022 listant les maladies animales réglementées d'intérêt national. De ce fait, l'arrêté actuellement en vigueur sera abrogé 18 mois après la publication du décret d'application de l'article L.201-10 du CRPM, prévue début 2023.

Le programme collectif déployé en France continentale depuis les années 90, a permis d'atteindre l'objectif d'éradication et de reconnaître et maintenir le territoire indemne de varron (*Hypoderma bovis* et *Hypoderma lineatum*). Le dernier foyer a été détecté en 2013. Au cours de la campagne 2021-2022, plusieurs cheptels se sont révélés séropositifs mais les contrôles visuels et les enquêtes épidémiologiques ont permis d'infirmer les suspicions et aucun foyer n'a été détecté. **Afin de poursuivre les efforts consentis et de maintenir la bonne situation de la France continentale, GDS France travaille à l'élaboration d'un programme sanitaire d'intérêt collectif étendu, en donnant la priorité à la gestion du risque de réintroduction et de diffusion du varron.**

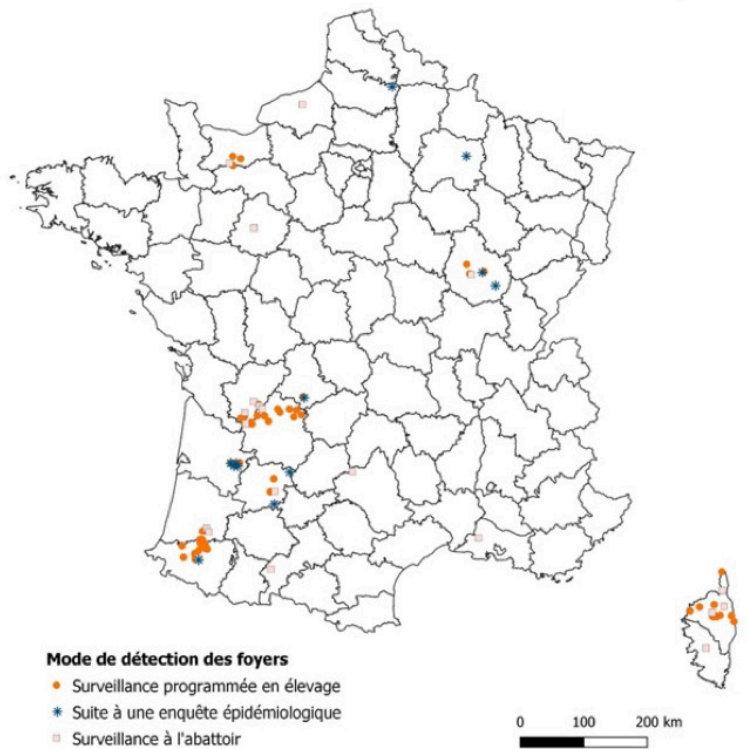
Tuberculose bovine : une situation préoccupante

En 2022, on enregistre 104 foyers bovins. La situation se stabilise donc autour d'une centaine de foyers par an, avec une répartition géographique des foyers proche de celle observée les années précédentes.

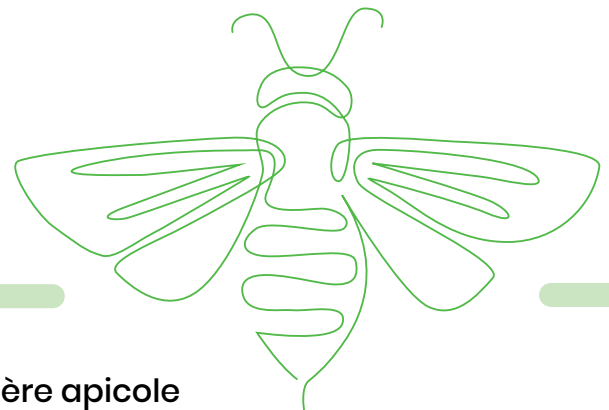
La situation sanitaire reste donc très préoccupante, au regard des conséquences pour les éleveurs concernés et de l'objectif de maintien du statut Officiellement Indemne de la France.

Les axes d'amélioration de la situation sanitaire doivent porter conjointement sur :

- L'amélioration de la sensibilité du dispositif de surveillance (en 2022 une baisse de la qualité de la surveillance par les vétérinaires a été enregistrée avec une diminution du taux de bovin non négatif en IDC dans plusieurs départements);
- Le renforcement des mesures de biosécurité en élevage ;
- La maîtrise de l'infection dans la faune sauvage.



Apiculture



» Un fort investissement de GDS France en matière apicole

Deux priorités : Loque Américaine et Varroa

La Loque Américaine est répertoriée D, E, dans la réglementation européenne (LSA). GDS France anime un groupe réunissant l'ensemble des acteurs du sanitaire apicole pour élaborer un Programme Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) étendu.

Les trois objectifs retenus par la profession sont les suivants :

- Répondre aux obligations réglementaires en matière de certification aux échanges entre pays membres ;
- Diminuer à terme la prévalence d'infections cliniques ;
- Proposer une certification volontaire de cheptel.

En août 2022, un dossier de préparation à la demande de reconnaissance et d'extension d'un PSIC Loque Américaine a été déposé à la DGAL. L'ambition est de déposer ce programme au 1^{er} semestre 2023.

Le Varroa est répertorié C, D, et E dans la réglementation LSA. Il s'agit là aussi de mettre en place un PSIC reconnu. La construction de ce programme s'effectue au sein d'un GT dédié animé par GDS France ayant les objectifs suivants :

- Atteindre un maximum d'apiculteurs pour que ceux-ci connaissent les pratiques efficaces de lutte contre le Varroa ;
- Améliorer dans le temps les pratiques des apiculteurs ainsi que l'offre d'outils en lien avec la gestion Varroa ;
- Avoir un maximum de colonies sous les seuils de nuisibilité et diminuer les mortalités hivernales liées à Varroa.

L'ambition est de déposer ce programme au 1^{er} semestre 2023. La composition de ces groupes (InterApi, ADA France, ITSAP, animateur PESA, GNTSA, GDS France, FNOSAD, SNGTV) permet la production d'un travail accepté par tous.

Frelon Asiatique

Le GT Frelon Asiatique animé par GDS France en 2021 a produit un premier livrable en début 2022 relatif au piégeage de printemps. GDS France en a assuré la promotion.

Depuis 2022, suite à la priorisation des dossiers dans le cadre de la démarche PROGRES, ce GT n'est plus animé par GDS France mais a produit en juin 2022 le Plan National Frelon Asiatique. Ce Plan National Frelon Asiatique, pour être opérationnel, nécessite des ressources humaines et donc le financement reste à trouver. Le ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation et le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires ont été sollicités.

À noter la pression de prédation exceptionnelle sur l'été 2022 du Frelon Asiatique à l'égard de nos colonies d'abeilles.

Du Programme Apicole Européen (PAE) 2020-2022 au Programme Sectoriel Apicole (PSA) 2023-2027 : GDS France porteur national du Programme en 2023

GDS France a coordonné sur 2022 les OVS dans la mise en œuvre des programmes régionaux Varroa. Cette mobilisation a permis d'augmenter le nombre de régions impliquées (11 sur 2022), le financement global des OVS, d'harmoniser et de crédibiliser les actions déployées.

Sur 2022, toutes les régions ont été mobilisées pour être en position forte vis-à-vis du PSA et pour présenter un programme fort et cohérent dans un cadre national.

L'ambition retenue a été celle de déposer sur 2023 un unique programme national en vue de financement État/Europe dans lequel toutes les régions peuvent se retrouver. Cela a été fait avec un programme qui s'inscrit dans un triple contexte et impliquera 12 régions :

- Continuité du déploiement d'actions Varroa émanant du GT Plan Cadre Varroa National ;
- Mise en œuvre de PSIC initiés par la filière par des groupes nationaux dédiés ;
- Déploiement d'OMAA¹.

L'action de GDS France a permis l'augmentation de 280 000 € à 400 000 € des aides État/Europe dédiées au réseau des OVS.

Plateforme ESA

La réorganisation des groupes de la Plateforme ESA, impulsée par la LSA, a été effective en 2020 et depuis, GDS France est investie via les acteurs FRGDS qui apportent leur expérience à la conduite nationale de la surveillance au sein des GT constitués (Loques, dangers sanitaires exotiques, surveillance en toxicologie et cofacteurs, frelon asiatique, varroa et virus associés, Enquête Nationale de Mortalité Hivernale et OMAA).

Événement *Aethina Tumida* sur l'île de la Réunion

Le 05 juillet 2022, une remontée via un rucher sentinelle d'une suspicion d'*Aethina Tumida* sur le sud de l'île (commune de Saint Pierre) est effectuée. GDS Réunion alerte les services de l'État. Un Plan d'Intervention Sanitaire d'Urgence est rapidement déclenché. Les enquêtes épidémiologiques et prospections engagées ont permis la découverte de 12 foyers au total, tous localisés dans le sud-est de l'île : St Pierre (1), St Joseph (1), St Philippe (10). **Il convient de souligner que l'action conjointe du GDS de la Réunion et de la DAAF sur cet événement a été remarquable.**

Le message d'éradication évident pour GDS Réunion compte tenu de l'intérêt général a été difficile à faire accepter : des apiculteurs (voire des structures) ont pu être en désaccord sur les actions conduites.

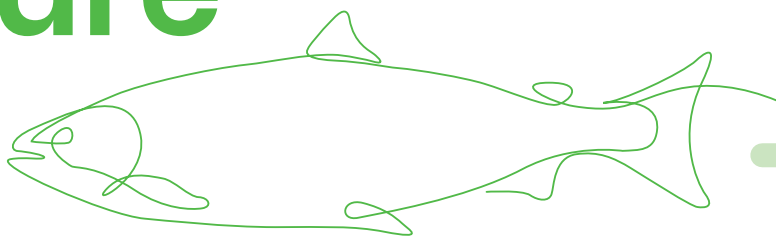
GDS France a fortement soutenu au niveau national le GDS de la Réunion afin de maintenir les actions à même d'éradiquer ce petit coléoptère.



Vue agrandie du petit coléoptère *Aethina Tumida* parasite ravageur des colonies d'abeilles

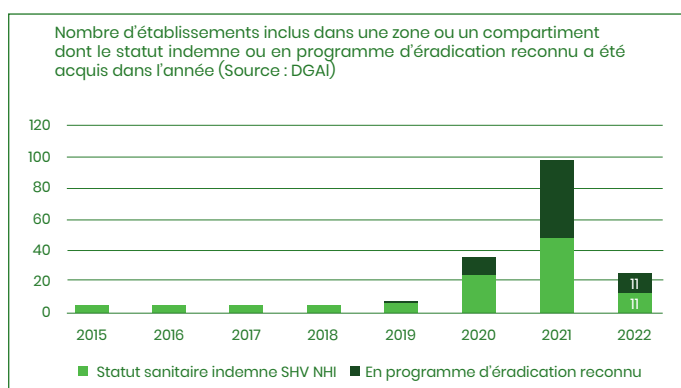
¹OMAA : Observatoire des Mortalités et des Affaiblissements de l'Abeille mellifère

Aquaculture



» C'est une première depuis plus de 20 ans, aucun foyer de SHV n'a été déclaré en France en 2022. C'est la conséquence d'un travail collectif conduit avec persévérance. Un investissement fort de GDS France sur le Programme National d'Éradication et de Surveillance NHI SHV.

Zones en programme d'éradication reconnu de SHV et NHI



Les statuts sanitaires des zones piscicoles en programme d'éradication reconnu sont publiés sur le site du ministère de l'agriculture. Dès publication, les mesures pour qualifier les sites et pour sécuriser les mouvements sont applicables en conformité avec l'arrêté ministériel PNES du 27/06/2018.

Cette publication fait suite :

- À une demande de reconnaissance de zone par les OVS ;
- À l'acceptation des déclarations de ces zones par le Comité permanent des végétaux, des animaux, des denrées animales et des aliments pour animaux (CPVADAAA), décideur au niveau européen.

11 établissements sont inclus dans une zone ou un compartiment publiés en programme d'éradication reconnu de SHV et NHI.

Après une année 2020 exceptionnelle, l'augmentation depuis des demandes de zones en programme d'éradication reconnu a ralenti. En effet, l'importation de brochets non qualifiés en provenance principalement de République Tchèque, d'Allemagne, de Pologne empêche la reconnaissance de zones de grands bassins versants. Des exportateurs de République Tchèque pourraient adhérer à la démarche sur 2023 suite au déplacement de la délégation française des OPA dans cette république en octobre 2021.

2022 est une année de transition :

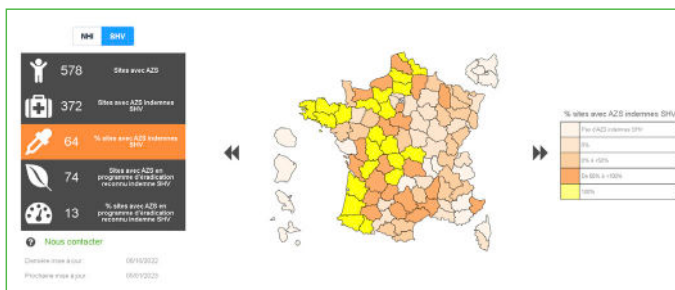
L'évolution de la définition au niveau de la commission européenne du compartiment a pour conséquence désormais l'impossibilité de déposer des annexes II

grands bassins versants comportant des situations hétérogènes : sites non qualifiés et compartiments ou zones déjà qualifiés.

En conséquence, les annexes II devront être déposées pour chaque exploitation. Cette approche effective depuis septembre 2022 conduit à ce que les règles de repeuplement ne soient plus définies autour de l'exploitation en Annexe II, avec les risques qui en découlent.

Les règles de repeuplement autour de compartiment doivent être appréhendées en CROPSAV. Les OVS sont sensibilisés à ce point et devront formuler des propositions lors des CROPSAV de 2023.

Zones en statut sanitaire Indemne de SHV et NHI

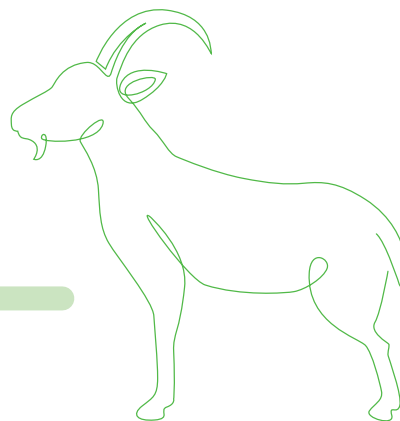


Après réalisation du programme d'éradication reconnu, le statut sanitaire indemne de SHV et NHI est acquis à l'acceptation des déclarations correspondantes par le CPVADAAA.

Sur 2022 : 22 établissements sont inclus dans une zone ou un compartiment publiés en statut sanitaire Indemne SHV et NHI.

En 2023, GDS France continuera de s'impliquer pour que les règles de repeuplement autour des compartiments en qualification soient les plus exhaustives possibles et pour que le territoire France puisse être qualifié. Enfin, un projet déposé par GDS France ayant pour objectif de renforcer la biosécurité en filière aquacole a été retenu dans le cadre de l'appel à projet EcoAntibio2. Ce projet qui prolonge l'implication de notre Réseau en matière de biosécurité sera conduit en partenariat avec le CIPA, la SNGTV, l'ITAVI et l'IFIP.

Caprins



CAEV : vers un ré-appropriement de la maladie par les éleveurs

Malgré le nombre important de troupeaux infectés, le CAEV reste une maladie d'intérêt pour les éleveurs et la filière caprine. Au-delà de l'importance de maintenir un vivier d'élevage indemnes, limiter la diffusion et l'impact de la maladie dans les élevages est essentiel. C'est dans cette optique que GDS France a entamé depuis quelques années des travaux sur la maladie.

Après la publication en mai 2021 d'un nouveau référentiel sur la qualification de troupeau CAEV, les travaux de l'AFSE sur les recommandations en matière de maîtrise et d'assainissement du CAEV en élevage caprin ont été présentés et discutés à la commission caprine du printemps 2022.

Ces recommandations vont faire l'objet d'un guide à destination des techniciens et de fiches pratiques pour les éleveurs, afin de renforcer la sensibilisation des éleveurs à cette maladie tout en leur proposant des solutions adaptées à leur situation et objectifs sanitaires.

Ces travaux s'inscrivent également dans le cadre du désengagement de l'État vis-à-vis de cette maladie (inscrite en Annexe II des maladies d'intérêt national). Cette inscription entraînera l'abrogation de l'AM relatif au programme national de lutte contre l'arthrite encéphalite caprine à virus. La construction d'un Programme Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC) reconnu permettra de renforcer le dispositif de qualification de troupeau CAEV, et le transfert de la gestion de la qualification de troupeau vers les GDS.

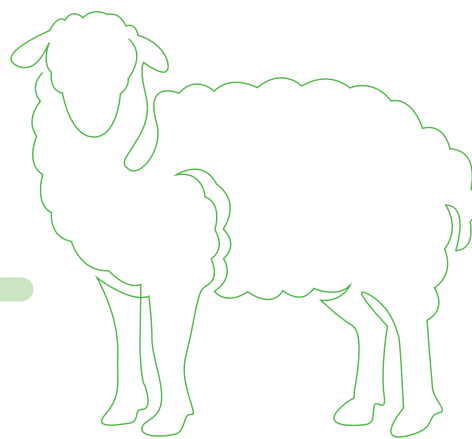
Enfin, tous ces travaux n'auraient pas de cohérence sans un travail important en matière de référence analytique. Au-delà de son implication dans la confirmation des résultats, le laboratoire de référence CAEV (Anses Maisons Alfort) a pour mission de valider les kits diagnostiques. Un cahier des charges pour la validation des tests ELISA CAEV a ainsi été rédigé.

Afin d'accélérer la mise à disposition d'outils d'analyse pour les mélanges de sérums, ce cahier des charges inclut également les exigences attendues pour ce type d'analyses. Enfin, une relance de la collecte de matériaux de référence a été opérée, en vue de renouveler la sérothèque.

Et au-delà du CAEV ?

Si GDS France est essentiellement engagée sur le CAEV, elle suit de manière attentive les travaux menés par le Réseau ou les partenaires. GDS France a ainsi participé aux Journées Techniques Caprines en vue de promouvoir la biosécurité en élevage de caprins. La Commission caprine, réunie deux fois par an est également l'occasion d'ouverture et d'échanges. Ainsi cette année, ont été mis à l'honneur le projet Anses sur les encéphalites à tiques et les travaux sur la caractérisation sanitaire des élevages de la commission sanitaire Grand-Ouest. Enfin, dans le cadre de la cohésion sanitaire, GDS France poursuit la coanimation du comité de liaison sanitaire ANICAP.

Ovins



» Dossiers sanitaires ovins : de nouveaux outils pour renforcer les programmes collectifs au service des éleveurs

Commission ovine : des membres motivés

La Commission ovine s'est réunie deux fois en 2022 avec la participation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la santé des ovins. Une nouveauté est à noter cette année. La Commission ovine de printemps était délocalisée en Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) ce qui a permis de découvrir les particularités de l'élevage ovin de la région (90 % de transhumants) en rencontrant des éleveurs passionnés. Il s'agit ainsi de mieux prendre en compte ces réalités dans le cadre de ses travaux.

Parmi les sujets traités cette année il faut retenir en particulier la gale ovine et la biosécurité en élevage ovin pour lesquelles les programmes ont été adaptés et renforcés tout en étant plus opérationnels et pragmatiques.

Par ailleurs, les résultats 2021 du dispositif de surveillance des avortements OSCAR, géré par GDS France, ont été présentés. Les intérêts du dispositif, tant individuels que collectifs, pour la santé animale et la santé publique ont ainsi été rappelés. Des réflexions vont ainsi être lancées afin que de nouveaux départements puissent intégrer OSCAR.

Enfin, la Commission a été sensibilisée au risque lié à l'apparition de la clavelée ovine (peste ovine) en Espagne mi-septembre 2022. La Commission participera à la rédaction d'une note de sensibilisation à destination des éleveurs qui sera diffusée largement.

Gale ovine : amélioration de la surveillance grâce à l'arrivée d'un kit sérologique

L'arrivée du seul kit sérologique "gale ovine" disponible courant année 2022 a permis d'adapter le programme de gestion en améliorant la sensibilité de détection. Cette amélioration de la surveillance permet de renforcer la prévention et la lutte.

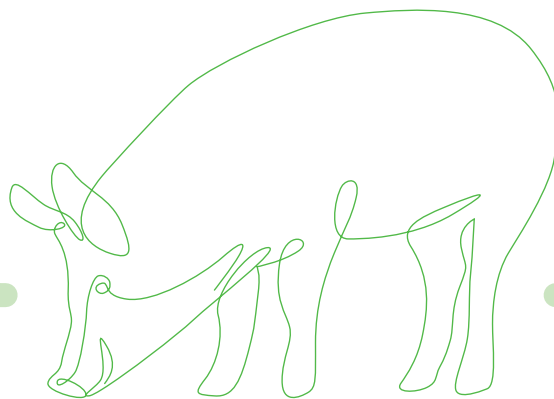
Par exemple, la surveillance à large échelle des troupeaux avant un rassemblement temporaire collectif comme une estive est dorénavant possible, tout comme le suivi de cheptel en lien épidémiologique avec un foyer. La méthode épidémiologique utilisée permet également de maintenir un bon niveau de spécificité. En lien avec l'Association Française des Directeurs et Cadres de Laboratoires Vétérinaires Publics d'Analyses (ADILVA) et le fabricant du kit (IDVet), le déploiement du kit se fait progressivement dans les départements engagés volontairement dans le programme.

Protection des cheptels ovins grâce à la biosécurité : le déploiement continue

GDS France a présenté la démarche globale de biosécurité lors de plusieurs assemblées générales ou journées techniques de GDS. Par ailleurs, cette démarche a également été présentée aux techniciens de la filière lors des journées techniques ovines à Gramat dans le Lot.

Après la phase de définition du contenu des plaquettes de sensibilisation destinées aux éleveurs et aux intervenants en élevage, la démarche entame sa phase plus opérationnelle avec la rédaction de fiches pratiques de biosécurité et la mise en place de formation sur le terrain abordant la biosécurité. Les fiches pratiques seront finalisées en 2023 et concerneront chaque point clé de la biosécurité en élevage en donnant des exemples simples associés à des témoignages d'éleveurs.

Porcins



» Dossiers sanitaires porcins : un nécessaire accompagnement sanitaire de tous les éleveurs

Commission porcine : plan d'accompagnement des éleveurs indépendants et évolution des membres invités

La Commission a défini un plan d'accompagnement pour les détenteurs indépendants. Ce plan est notamment issu de l'expérience vécue en PACA lors du déploiement de mesures préventives contre la Fièvre Porcine Africaine (FPA). Il vise à accompagner les détenteurs indépendants sur la santé animale, dont la biosécurité, grâce à une approche pédagogique et pragmatique. L'objectif est que les 6 000 éleveurs indépendants (40 % des professionnels) soient accompagnés de façon adaptée ce qui est peu le cas actuellement. En 2023, GDS France poursuivra la recherche de sources de financement permettant sa mise en œuvre.

Parmi les autres dossiers traités, à noter notamment le bilan des actions du Réseau des GDS et la réflexion sur le programme sanitaire d'intérêt collectif pour la brucellose porcine avec les partenaires : ANSP, SNGTV, LCA, LIGÉRAL, Anses et Ifip.

Le Livre GÉnéalogique des RAcés porcines Locales (Ligéral) et l'École nationale vétérinaire d'Alfort ont rejoint la Commission porcine. À noter également la décision de l'ANSP de ne plus inviter GDS France à ses conseils d'administration ainsi que de limiter les relations à quelques dossiers malgré les échanges fructueux et complémentaires lors de la prévention de la FPA en PACA ou de l'enquête sur le Syndrome Dysgénésique et Respiratoire du Porc (SDRP).

Un Réseau fortement impliqué dans les dossiers sanitaires porcins mais en manque de moyens

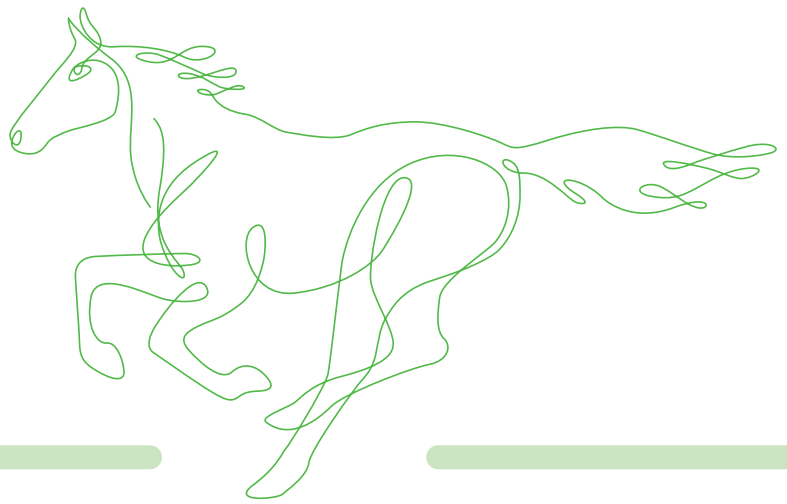
Plus des deux tiers des GDS ont des actions porcines (notamment la biosécurité) à leur niveau ou au niveau de la FRGDS. La prophylaxie Aujeszky est gérée par les GDS dans plus de 25 % des départements sinon par les DDecPP. Dans 40 % des départements, les GDS participent à des actions vis-à-vis de la faune sauvage en lien avec les chasseurs et l'OFB.

Dans 30 % des départements, ils ont une caisse coup dur pour les éleveurs. Enfin, excepté pour une région, le SDRP est géré soit par les GDS/FRGDS soit cogéré avec le réseau de l'ANSP. Il convient de noter qu'en dehors de la gestion collective de plans sanitaires, les GDS suivent plus particulièrement (mais pas exclusivement) les détenteurs indépendants, un public hétérogène plus difficilement mobilisable. Cela rend difficile le financement des actions des GDS, actions basées sur le volontariat et la mutualisation.

Risque FPA en PACA : mobilisation de la FRGDS et des GDS

L'arrivée de la FPA dans le nord de l'Italie vers nos frontières a amené l'administration et l'ensemble de la filière, dont l'ANSP, GDS France et leur réseau, à se mobiliser fortement pour mettre en place un accompagnement auprès de l'ensemble des détenteurs de suidés en PACA. L'accompagnement individuel des éleveurs a été assuré par les GDS et les chambres d'agriculture. La FRGDS PACA a assuré la coordination des actions locales en lien avec la Maison Régionale de l'Élevage (MRE). Elle a par ailleurs effectué la formation et l'appui technique des auditeurs professionnels. Les actions de la FRGDS et des GDS en lien avec la MRE et les chambres d'agriculture ont ainsi été déterminantes et soulignées par l'ensemble des partenaires dont l'administration. L'ensemble de l'accompagnement des éleveurs professionnels et une très grande partie de la coordination des actions ont été financés par Inaporc et l'ANSP, la DGAL n'ayant pas souhaité le financer. Cependant, l'arrêt du financement de la coordination régionale a contraint la FRGDS à arrêter son travail après plusieurs mois à cause de l'absence de source de financement dédié. GDS France a accompagné les GDS et la FRGDS et a participé à la coordination nationale avec les partenaires : ANSP, DGAL, SNGTV, OFB, FNC, ANSES, LCA...

Équins Asins



» Une filière en développement au sein du Réseau

Des partenariats concrétisés

Les rapprochements qui ont été initiés en 2021 avec le Réseau d'Épidémiologie en Pathologie Équine (RESPE), la Fédération nationale des Conseils des Chevaux (FCC) et l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE), se sont concrétisés avec la signature de trois conventions lors du Salon International de l'Agriculture 2022.

Ces partenariats ont permis :

- De renforcer la relation et le travail conjoint entre GDS France et le RESPE ;
- D'initier une relation avec la FCC et un rapprochement entre les GDS et Conseil des Chevaux Régionaux ;
- D'accéder à la liste des détenteurs équins fournie par l'IFCE pour les GDS souhaitant apporter un appui technique et sanitaire à ces détenteurs.

La filière équine étant vaste et diversifiée, d'autres partenariats pourraient être envisagés en 2023 pour renforcer l'action des GDS au sein de cette filière.

Le développement des sections équines

Les travaux menés par la Commission équine avec la mise à disposition d'outils (plaquettes des sections équines, listes des détenteurs équins, support de formation) et un renforcement de la communication au sein du Réseau ont permis l'ouverture de plusieurs sections équines départementales ou régionales en 2022 et de lancer des réflexions concrètes au sein des GDS et FRGDS pour renforcer notre action dans le domaine de la santé animale pour ces espèces.

Des projets pour 2023

Avec les différents partenaires, un projet Biosécurité est prévu courant 2023 avec l'élaboration d'un guide de bonnes pratiques, d'une plaquette synthétique et de fiches thématiques adaptées à toutes les branches de la filière.

Suite à une demande du Réseau pour disposer d'une formation dédiée à cette filière, il est prévu la mise à jour de la formation "éleveur infirmier", en l'intégrant dans une démarche plus préventive et globale de compréhension et de maîtrise des causes des pathologies et de mal-être des animaux.



Le RESPE, la FCC et l'IFCE, signataires des conventions de partenariat mises en place avec la commission équine de GDS France à l'occasion du Salon International de l'Agriculture 2022.

Mettre à disposition et faire évoluer les outils au service du Réseau des GDS

Protéger la santé des troupeaux, c'est là l'objectif majeur de notre Réseau. **Très concrètement, il s'agit de limiter, voire empêcher l'introduction, la circulation et la diffusion d'agents pathogènes, non seulement au sein de l'élevage, mais aussi en dehors de ce dernier. C'est là tout l'enjeu de la « BIOSÉCURITÉ »**, qui permet une approche pragmatique et transversale de la prévention sanitaire. La sécurité sanitaire des élevages revêt des conséquences certes pour l'éleveur et ses animaux mais aussi pour l'environnement et pour les consommateurs. En s'impliquant fortement, notre Réseau en lien avec ses partenaires, est à l'action dans son cœur de métier.

Qu'il s'agisse de la prévention, mais aussi de la surveillance et de la lutte, les pages qui suivent permettront d'illustrer les différents outils mis à la disposition des membres de notre Réseau tout au long de cette année 2022.

3



Le bien-être animal

L'année 2022 a été consacrée à la définition de la stratégie de GDS France en matière de bien-être animal (BEA). GDS France a souhaité concevoir un logo décliné pour toutes les espèces afin de porter la voix des éleveurs en la matière.

Dans un contexte économique difficile, **le premier enjeu** est de faire en sorte que les éleveurs perçoivent le BEA comme une opportunité dont ils peuvent se saisir pour améliorer leur propre bien-être et leurs conditions de travail, ainsi que les performances économiques, environnementales et sociales de leurs exploitations. **Le second enjeu** est d'aller vers plus de prévention pour éviter les situations de maltraitance animale.

Les Cellules opérationnelles de prévention de la maltraitance animale (CDO) et la formation des éleveurs, ont été notamment ciblées dans cette stratégie. Avec 77 cellules fonctionnelles sur la partie préventive, il reste à conforter les efforts des CDO en concevant des outils pour les aider à chaque étape de leurs missions.

Par ailleurs, les réflexions ont repris sur l'outil Espoir, dérivé du dispositif OMAR pour détecter grâce à une combinaison d'indicateurs des élevages en dérive.

Sur le plan de la formation, un travail a débuté en 2022 avec la SNGTV et la Chaire BEA de l'École vétérinaire de Lyon pour rénover la formation « éleveur infirmier » en intégrant le BEA comme clé d'entrée dans une



Bien-être animal

*Les animaux c'est ma passion,
leur bien-être mon métier*

approche globale, collective, préventive et orientée vers les bénéfices pour l'éleveur à investir dans le BEA. L'objectif est de construire une grille simple et des **fiches techniques pour détecter plus tôt les signes de mal-être des animaux et permettre aux éleveurs de réaliser leur propre diagnostic global au niveau du BEA de leur troupeau.**

Un projet de recherche est également en cours de réflexion concernant l'évaluation des stratégies de prévention et de lutte contre les maladies animales grâce à une approche multifactorielle prenant en compte en particulier le bien-être des animaux.

L'objectif est de faire en sorte que les mesures mises en place pour prévenir ou maîtriser des maladies ne soient pas en contradiction avec les exigences et les attentes des consommateurs en matière de BEA.

Enfin, une commission mixte BEA et Politique sanitaire internationale a été organisée en 2022 dans le cadre de la révision par la Commission Européenne de la réglementation de l'UE en matière de bien-être animal. GDS France continuera à s'impliquer et à suivre ces travaux.

Circuits-courts et prévention des zoonoses alimentaires

Les circuits-courts regroupent les différents modes de commercialisation par vente directe du producteur au consommateur, ou par vente indirecte avec un seul intermédiaire. Au-delà de l'intérêt économique, avec une meilleure valorisation des produits de l'exploitation et du travail de l'éleveur, les productions fermières, commercialisées en circuits-courts se caractérisent par le lien privilégié entre producteurs et consommateurs. Il s'agit d'une attente sociétale avec la recherche par les consommateurs de transparence sur l'origine des produits et un engouement pour les produits locaux, de terroir. « Manger local » permet également de limiter l'impact environnemental des transports.

Dans ce modèle économique et sociétal, la qualité sanitaire des produits se doit d'être irréprochable.

GDS France et le Réseau des GDS accompagnent depuis de très nombreuses années les éleveurs sur tous les sujets liés à la santé de leur troupeau. Dans la continuité de ces actions, les GDS ont développé ou développent leurs compétences en matière de sécurité sanitaire des aliments.

Dans ce contexte, et dans le cadre de la démarche Progrès, il a été validé lors du Conseil d'Administration de décembre 2021 la création d'une commission « Circuits-courts et prévention des zoonoses alimentaires », animée par GDS France.

Cette commission qui s'est réunie pour la première fois en octobre 2022 a pour **objectifs de mutualiser les compétences présentes au sein du Réseau afin qu'à terme, chaque producteur fermier puisse bénéficier à minima de conseils et d'un accompagnement sanitaire s'il le souhaite.** La commission a également pour mission d'améliorer la visibilité des actions et expertises des GDS, notamment auprès des structures partenaires.

Dans ce cadre une cartographie des actions proposées par les GDS auprès des producteurs fermiers a été réalisée. Cette cartographie est disponible en ligne sur le site de GDS France ainsi qu'**un logo "Circuits-Courts" qui permet d'améliorer la visibilité des actions de notre Réseau en la matière.**



Protéger son troupeau : biosécurité tous azimuts

Depuis plusieurs années, la santé des troupeaux est mise à rude épreuve à cause de la recrudescence et de l'émergence de maladies. De plus, l'usage répété de certains médicaments peut favoriser l'apparition de résistance, comme c'est actuellement le cas pour certains antibiotiques et antiparasitaires. Les aléas climatiques et géopolitiques réduisent l'accès aux ressources naturelles aggravant l'impact économique des problèmes sanitaires. Enfin, comme l'a rappelé récemment la FAO¹, l'amélioration de la santé des animaux permettrait de réduire l'impact environnemental, en limitant la production de gaz à effet de serre. Dans ce cadre, la prévention des maladies revêt une importance capitale.

Les éleveurs appliquent déjà au quotidien des mesures de biosécurité : dépistage des animaux achetés, gestion des cadavres, soins aux animaux...

Cependant, pour optimiser l'efficacité de ces pratiques, et préserver la santé des animaux mais aussi celle des éleveurs et des intervenants en élevage, une approche globale pragmatique et opérationnelle est nécessaire. C'est la démarche déployée par GDS France en lien avec ses partenaires.

GDS France a donc poursuivi en 2022, le déploiement de cette démarche dans le cadre de ses commissions bovine, ovine et caprine.

Un état des lieux des pratiques en élevage grâce à l'analyse des grilles d'auto-évaluation

Dans le cadre de la sensibilisation et de la formation des éleveurs à la biosécurité, des grilles d'auto-évaluation des mesures de biosécurité en élevage de ruminants ont été élaborées par les commissions bovine, ovine et caprine de GDS France fin 2020. Ces outils ont été élaborés en lien avec les partenaires du sanitaire dans le cadre du Plan de Relance. Disponibles en ligne sur le site internet de GDS France depuis janvier 2021, elles permettent à l'éleveur, seul ou accompagné par un conseiller ou un vétérinaire, d'évaluer le niveau de biosécurité de son élevage, et d'identifier ses points forts et les points à améliorer.

Afin d'identifier les mesures de biosécurité qui semblent les plus faciles à mettre en place et celles qui apparaissent plus difficiles à maîtriser, des analyses descriptives des grilles saisies en ligne ont été réalisées. Si les grilles ovine et caprine ont été intégrées lors d'une première analyse, leur nombre encore trop faible ne permet pas actuellement d'en valoriser les résultats.

L'analyse des 408 grilles complètes, saisies par les éleveurs de bovins entre janvier 2021 et octobre 2022 est riche d'enseignement. Elle a mis en évidence que globalement les éleveurs bovins répondants estiment appliquer correctement la plupart des mesures de biosécurité ou ne pas être concernés par certains risques. En effet, 75 % d'entre eux ont un score (note globale pondérée) supérieur à 75 (sur 100), indépendamment de leur type de production, allaitants ou laitiers.

Cependant, pour certaines pratiques, des marges d'amélioration sensibles existent et un renforcement des moyens de communication et de sensibilisation est nécessaire concernant la gestion :

- Des intervenants ;
- Des flux (visiteurs, opérateurs commerciaux) ;
- Des contacts avec le voisinage, la faune sauvage et les nuisibles ;
- Des animaux malades ;
- Des cadavres et des avortons.

Une analyse multivariée plus approfondie va être réalisée en 2023 à l'occasion d'un stage de master II.

» Biosécurité : what else ?

Des formations à la biosécurité bovine qui se poursuivent

Les formations biosécurité bovine, générale ou tuberculose, proposées aux éleveurs depuis 2021, continuent à se déployer au sein du Réseau.

Au cours de l'année 2022, on observe une augmentation du nombre de formations biosécurité bovine générales : 24 formations contre 7 en 2021.

Les formations biosécurité tuberculose se poursuivent avec 11 formations en 2022. On dénombre ainsi 63 formations biosécurité (générale et tuberculose) réalisées auprès de 433 éleveurs sur 2 ans. De nouvelles formations sont déjà programmées pour 2023.

Deux Webinaires ont été réalisés au sein du Réseau des GDS afin de permettre aux GDS ayant déployé ces formations de faire un retour d'expérience et d'appuyer l'action de l'ensemble du Réseau dans ce domaine. Les témoignages des webinaires montrent que ces formations ont été appréciées par les éleveurs, notamment grâce aux échanges d'expérience entre les participants qui apportent des éléments de réflexion pour une amélioration des pratiques. Tous les supports et outils de formations sont partagés au sein du Réseau.

¹FAO : Food and Agriculture Organization = Organisation pour l'alimentation et l'agriculture

Poursuite des travaux en biosécurité ovine

Le plan de biosécurité structurant les mesures à mettre en place en élevage suivant sa propre situation ainsi que les nombreuses fiches pratiques de biosécurité destinées aux éleveurs ont été initiés. Les fiches visent à donner des exemples simples et concrets de mesures pouvant être appliquées.

La biosécurité en élevage caprin : tous concernés, tous engagés

C'est sous ce slogan que se sont déroulées les dernières Journées Techniques Caprines auxquelles GDS France a été associée. Ces journées ont été l'occasion de réaliser une sensibilisation ludique des techniciens et conseillers en filière caprine sur la responsabilité de chacun au respect des bonnes pratiques de biosécurité.

Déploiement d'outils pour les éleveurs porcs plein-air et particuliers

À la suite de l'arrivée de la fièvre porcine africaine dans le Nord de l'Italie début 2022, GDS France a participé à la mise à jour des documents de biosécurité et à la rédaction de nouveaux documents destinés spécifiquement aux détenteurs plein-air et aux particuliers. Un point plus détaillé est fait dans la partie porcine du rapport page [18](#).

Et des projets pour 2023 en biosécurité aquacole et équine

Un projet de Biosécurité Aquacole déposé dans le cadre de l'appel Ecoantibio 2022 a été accepté et les travaux débuteront en 2023 en lien avec le Comité Interprofessionnel des Produits de l'Aquaculture, la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires, l'Institut Technique des filières Avicole, Cunicole et Piscicole et l'Institut du Porc.

En filière équine, un projet biosécurité est prévu sur 2023 sous réserve de financement. Il associe le Réseau d'Épidémiosurveillance en Pathologies Équines, la Fédération Nationale des Conseils des Chevaux, l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation, la Société Nationale des Groupements Techniques Vétérinaires, et l'Association Vétérinaire Équine Française.

Ces deux projets ont pour objectif de produire des outils de communication et sensibilisation tels que des guides de bonnes pratiques, des plaquettes synthétiques, des fiches thématiques et des vidéos de témoignages d'éleveurs.



**Tous concernés,
tous impliqués !**

Gestion des missions déléguées par l'État : une réorganisation du pôle délégations à GDS France

L'année 2022 a débuté avec les dernières évaluations du COFRAC de la surveillance 4. Avec seulement 5 écarts et 12 points à surveiller, les FRGDS ont passé avec brio ces évaluations, ce qui a permis au COFRAC de renouveler sa confiance sur l'ensemble des régions.

Comme chaque année, 2022 a été ponctuée par un certain nombre de réunions avec les différentes instances qui participent à la démarche d'accréditation, illustrant le travail important d'échanges avec le Réseau sur cette thématique.

En 2022, sur les Délégations :

- ▶ 3 réunions du Comité de suivi de l'accréditation (COSA)
- ▶ 2 réunions des Responsables Techniques
- ▶ 2 réunions des Responsables Qualité
- ▶ 1 réunion des Directeurs Opérationnels
- ▶ 2 réunions avec les référents « Gestion des mouvements »
- ▶ 1 réunion des Auditeurs/audités
- ▶ 1 réunion d'échanges de pratiques avec les RT/AT sur SIGAL/RESYTAL
- ▶ 6 réunions avec les Responsables Système d'Information (RSI)

En particulier, le rôle des RSI régionaux a été renforcé avec des réunions plus fréquentes pour assurer une diffusion plus régulière des informations et la mise en place d'un outil de remontée des dysfonctionnements détectés sur les outils informatiques de l'État (Mantis).

En parallèle, le souhait est de renforcer les échanges avec les Directeurs Opérationnels (DO), ce qui s'est concrétisé par une réunion réalisée en présentiel à la demande des DO sur les problématiques d'actualité. Enfin, 9 départements ont testé le projet de guide sur les mouvements, qui, faute d'outil informatique adapté, n'a pas été validé pour le moment.

L'année 2022 a été marquée par une réorganisation du pôle délégations. Suite au départ de Georgine GNACADJA, Céline TALARCZYK a repris le suivi des outils de l'État avec l'appui de deux personnes ressources, Grégory JUPPET (RSI Grand Est) et Bruno SEROUGNE (RSI Nouvelle-Aquitaine).

Par ailleurs, pour anticiper le départ à la retraite d'Anne TOURATIER, Aurélie BLESCHER a débuté son parcours de qualification pour suppléer Céline TALARCZYK à la fonction de Responsable Technique National et pour assurer la fonction de DO.

Ainsi consolidée, la **Mise En Commun de Moyens (MECM)** est prête pour relever les nouveaux défis de 2023 !

FMSE

Le Fonds national agricole de Mutualisation du risque Sanitaire et Environnemental (FMSE) est composé de plusieurs sections spécialisées dont la section "Ruminants" présidée par Christophe MOULIN, président de GDS France. GDS France est l'interlocuteur privilégié entre les GDS et le FMSE.

Le FMSE, intervient exclusivement sur les maladies réglementées. L'entrée en vigueur de la Loi de Santé Animale (LSA) au niveau européen a engendré au niveau national une modification de la gouvernance sanitaire.

Ainsi, pour certaines maladies qui ne seront plus réglementées, le FMSE n'aura plus la possibilité d'intervenir une fois que les arrêtés en vigueur seront abrogés, soit 18 mois après la publication du décret d'application de l'article L.201-10 du Code Rural et de la Pêche Maritime prévu début 2023.

En 2022, le FMSE a indemnisé 195 éleveurs pour un montant de 623 080,32 euros vis-à-vis des coûts et pertes suivantes :

- Les programmes tuberculose, brucellose et leucose ont indemnisé les coûts d'immobilisation des animaux et des pertes liées à l'absence de valorisation du lait cru ;
- Le programme fièvre charbonneuse a indemnisé les coûts d'immobilisation des animaux et les pertes animales ;
- Le programme botulisme a indemnisé les pertes animales.

Des réflexions ont été menées au sein de la section ruminants pour l'ouverture d'un éventuel programme IBR et les discussions se prolongeront sur 2023.

FMGDS

➤ Le FMGDS est une association loi 1901 qui a pour mission de gérer le fonds national de mutualisation constitué en 2010 par le Réseau des GDS.

À ce titre, il intervient via :

- Des programmes nationaux validés en Conseil d'Administration, alimentés par une partie du fonds gérée nationalement ;
- Un droit de tirage, cédé en 2015 et 2017, constitué d'une partie du fonds gérée localement par les GDS, de façon autonome depuis 2020, et utilisable pour des actions collectives locales ;
- Depuis fin 2021, par une partie du fonds géré localement par les FRGDS pour l'indemnisation d'analyses ou/et d'animaux pour les espèces ayant cotisé et sur des maladies dont la liste est fixée par le Conseil d'Administration du fonds.

Programmes nationaux

Actuellement le FMGDS intervient sur 2 programmes nationaux :

- **Indemnisation des élevages touchés par la besnoitiose**

Ce programme apporte une aide pour le dépistage des animaux et l'élimination de bovins positifs à la besnoitiose (élevages foyers ou élevages voisins de foyer).

Ce programme arrivait à échéance le 31 décembre 2022 et il a été prolongé pour une année supplémentaire. En effet, le Conseil d'Administration du FMGDS a décidé de mener une réflexion approfondie sur le périmètre d'intervention du fonds en 2023. Parallèlement, des travaux seront menés au sein de GDS France sur la stratégie d'action en matière de besnoitiose.

En 2022, 275 élevages bovins ont bénéficié de l'aide FMGDS pour 2 478 bovins éliminés et 15 445 analyses indemnisées. Le montant de l'aide FMGDS allouée à ce programme pour 2022 s'élève à 294 135 euros. Le nombre de dossiers ainsi que le montant des aides versées ont doublé par rapport aux deux années précédentes.

- **Participation à la lutte contre *Wohlfahrtia magnifica***

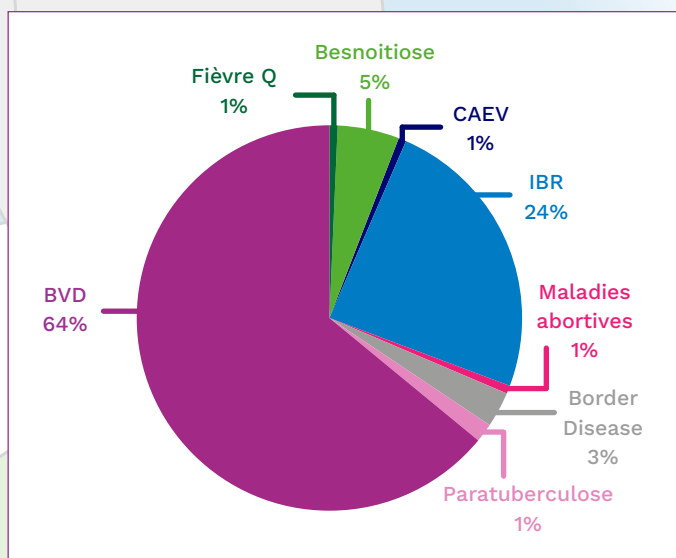
En 2022, ce programme a indemnisé les éleveurs ayant mis en place des traitements de lutte sur la saison à risque 2021. Comme l'année précédente, compte tenu de certains aléas, certains éleveurs ont pu bénéficier d'une indemnité partielle.

Ainsi en 2022, 106 éleveurs (78 ovins et 28 bovins) ont bénéficié d'une aide totale et 7 éleveurs ovins ont bénéficié d'une aide partielle. Le montant total des aides s'élève à 63 411 euros.

Fonds FMGDS gérés régionalement

Conformément aux décisions des Conseils d'Administration du FMGDS des 29 juin 2021 et 14 octobre 2021, chaque FRGDS a signé un traité d'apport pur et simple et une partie des fonds FMGDS a été versée aux régions fin 2021.

Pour l'année 2022, 9 régions ont utilisé ces fonds pour un montant total de 798 030,85 euros sur les actions suivantes :



Les actions de l'AFSE



» Le pôle technique animal de l'AFSE a deux missions : le suivi de programmes d'une part (IBR et varron), et une activité de « bureau d'études » d'autre part. Trois sujets ont été plus particulièrement traités en 2022.

IBR

En 2021-2022, l'AFSE a accompagné le Réseau des GDS dans la mise en application de l'arrêté ministériel du 5 novembre 2021, déclinant la LSA. Au-delà de cet appui, avec les référents IBR des GDS, il a fallu également avancer sur la gestion des ateliers dérogeables et des estives, qui devait être précisée, et d'ores et déjà se projeter dans l'avenir, dans la perspective de l'éradication en 2027. Les propositions faites, soumises au Comité de suivi technique IBR de l'AFSE (GDS, GDS France, SNGTV, ADILVA, CNIEL et Administration), ont abouti notamment à la mise à jour des textes d'application de l'arrêté.

Varron

Dans le cadre du suivi du programme varron, l'AFSE a apporté son appui à GDS France dans l'élaboration d'un projet de Programme Sanitaire d'Intérêt Collectif (PSIC).

Paratuberculose

Dans le cadre du bureau d'études, l'AFSE a poursuivi, en les intensifiant, les travaux engagés à la demande de GDS France en matière de paratuberculose bovine. Ces travaux visent à mettre à jour le plan de maîtrise, ainsi que le référentiel avec deux niveaux de garantie. L'ensemble devrait être finalisé courant 2023.

Formation

» Des formations adaptées aux besoins du Réseau

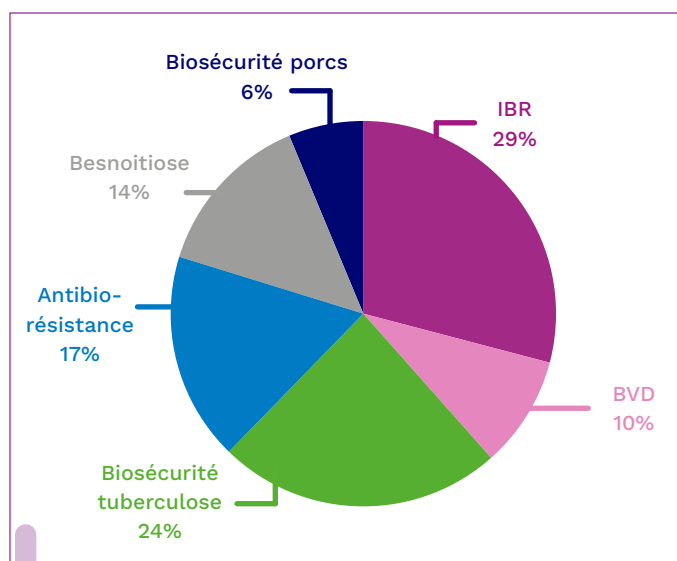
Bilan des actions 2022

Trente sessions de formations ont été proposées au Réseau des GDS en 2022. Sept d'entre elles ont été annulées faute de participants. Ces formations ont été majoritairement réalisées en présentiel, plus favorable aux échanges, et animées par des salariés du Réseau des GDS. Elles ont permis de réunir 217 participants, aussi bien salariés qu'administrateurs.

En 2022, deux nouvelles formations ont été proposées : la formation de formateur "éleveur infirmier - antibiorésistance" sous format présentiel et distanciel et la formation BVD niveau 2, consacrée aux mesures de gestion.

La formation de formateurs sur l'antibiorésistance ayant été appréciée, une nouvelle session à distance sera proposée en 2023. Pour la BVD, des évolutions étant prévues au niveau de la gestion de la maladie, la formation sera révisée en 2023 pour être à nouveau proposée.

Les formations techniques sont restées majoritaires (12 formations pour 114 stagiaires). Parmi elles 7 formations de formateurs ont été proposées sur la biosécurité et l'antibiorésistance.



Répartition des stagiaires salariés de GDS par thématique technique

Perspectives 2023

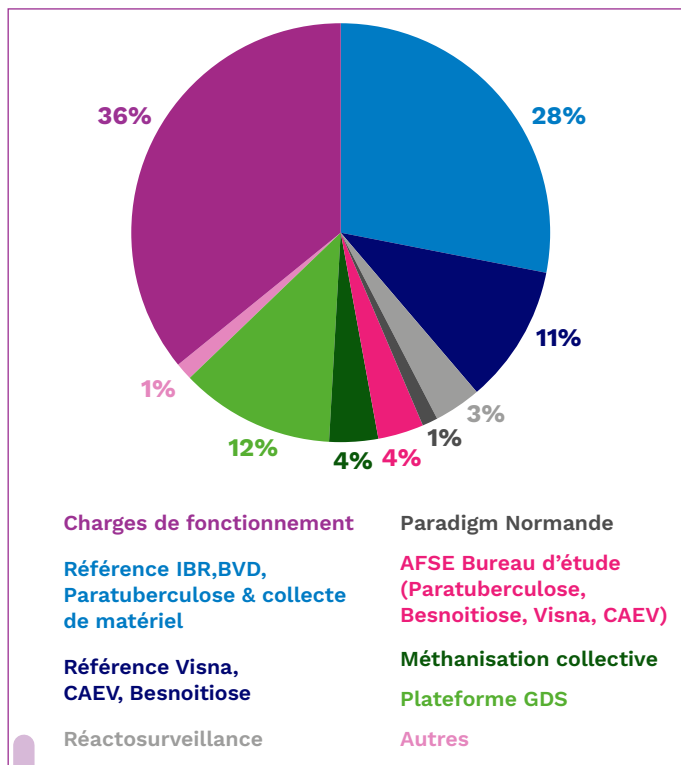
ReseauGDS s'engage pour proposer continuellement des formations adaptées aux besoins du Réseau. En 2023, une nouvelle formation consacrée à la découverte des fonctionnalités de la plateforme sanitaire des GDS (PSGDS) sera proposée en distanciel et la formation des nouveaux administrateurs sera révisée et mise à jour pour répondre au mieux aux besoins des stagiaires. En 2022, 98 % des stagiaires étaient satisfaits ou très satisfaits des formations réalisées et nous nous engageons à poursuivre nos efforts pour maintenir ce niveau de satisfaction.

La section Étude et Recherche de GDS France encore plus innovante

» La section Étude et Recherche de GDS France assure le financement de programmes d'études ou de recherche sur la santé animale (maladies, pathologies, génétique, économie, environnement, hygiène...). Après avis de la Commission Étude et Recherche, le financement des projets est validé par le Conseil d'Administration.

Le bilan financier 2022 montre l'efficacité de la section, pour le bénéfice des éleveurs et des GDS

C'est un peu plus 680K€ qui ont été dépensés en 2022 sur des projets, hors charges de fonctionnement.



Répartition des dépenses en 2022

Les recettes s'élèvent à 885K€ contre 927K€ en 2021 faisant suite à une ristourne exceptionnelle de 256K€ partiellement compensée par une diversification des produits (subvention, prestation et CIFRE), diversification des recettes passant de 102 à 210K€. Le solde provisoire de la section s'élève à 817K€ à la clôture de l'exercice.

L'intérêt de cette section peut s'illustrer au travers de quelques dossiers d'importance et d'envergure

Les activités de référence analytique se poursuivent en partenariat avec l'Anses avec pour objectif de disposer de l'ensemble des outils de dépistage répondant aux besoins des éleveurs, des GDS et de toutes les parties prenantes pour toutes les espèces de ruminants.

La validation des outils avant leur mise sur le marché, voire le suivi des laboratoires de terrain, sont menés par le site Anses de Niort pour l'IBR, la BVD et la Paratuberculose et par le site de Anses Maisons-Alfort pour la Besnoitiose, le Visna et le CAEV.

Vers la maîtrise de la paratuberculose dans les élevages français grâce à la sélection génomique :

l'agent de la paratuberculose provoque des pertes économiques en élevage bovin. C'est pourquoi GDS France, avec l'appui de ses partenaires (INRAE, APIGENES, ALLICE et les GDS du Grand Ouest), a investi de façon conséquente pour mettre au point de nouveaux moyens de maîtrise de la maladie : des index de susceptibilité à la paratuberculose sont disponibles depuis avril 2022 en race Holstein et à venir sur les autres races permettant ainsi de nouvelles stratégies de lutte contre cette maladie.

Les risques sanitaires liés à la méthanisation collective

notamment en matière de fièvre Q (zoonose) et de paratuberculose sont un enjeu important compte tenu du développement de cet outil dans le paysage français. Aussi GDS France, en partenariat avec l'ANSES, a élaboré un protocole d'étude dans le courant de l'année pour évaluer les risques de diffusion après méthanisation de ces germes résistant dans l'environnement. Avec l'appui financier de la DGAL, des analyses seront effectuées courant 2023 par les laboratoires de référence de Sophia Antipolis et de Niort et des prélèvements seront effectués par le Réseau des GDS.

Un nouveau souffle pour la section Étude et Recherche pour encore plus d'innovations

Tout en conservant sa finalité mutualiste, les membres du Conseil de GDS France ont souhaité donner une nouvelle impulsion à la section. En plus des membres du Réseau des GDS, seront dorénavant habilités à déposer des dossiers dans le cadre d'un appel à projets, tout organisme technique ou de recherche public ou privé avec un partenariat ou un consortium impliquant le copilotage du projet par un membre du Réseau des GDS. Les axes voire les sujets faisant l'objet des appels à candidatures seront publiés à une fréquence au moins annuelle et la sélection des dossiers s'effectuera, en plus des compétences internes au réseau, avec l'appui d'experts externes.

Ces nouvelles modalités de fonctionnement de la section Étude et Recherche permettront de répondre aux souhaits de GDS France de développer des programmes de plus en plus efficaces et de renforcer ses liens avec les partenaires en proposant à ces derniers soit de candidater, soit d'apporter leur expertise.

Systeme d'information : les services informatiques rendus au Réseau

Une nouvelle équipe

En 2022, l'équipe informatique de GDS France s'est renforcée avec plusieurs recrutements. Tout d'abord en février, Jérôme PLOUVIER nous a rejoint comme Chef de projet, en charge principalement de la Plateforme Sanitaire, puis en mai, Olivier CHABANNE a pris le poste de Responsable du Système d'Information. Depuis le 2 janvier 2023, Jean-Baptiste GUILPAIN, jusqu'alors présent en tant que prestataire RGI depuis près de 4 ans, en charge des outils bureautiques, Office 365 et équipements réseau a intégré l'équipe GDS France en tant que salarié. Ses missions restent pour le moment les mêmes, et pourront évoluer en fonction des besoins. Enfin, Jean-Luc GRUEL recruté en mission d'assistance technique à temps partiel a terminé sa mission le 31 août 2022.

Des projets qui avancent

Sur **la PSGDS** (Plateforme Sanitaire administrée par GDS France), les premiers web services à disposition des outils locaux ont été déployés, et permettent à un outil local, en interrogeant la fiche bovin, de récupérer l'inventaire d'une exploitation entre deux dates ou le nombre de bovins par tranche d'âge sur un département à une date donnée.

Une présentation des principales fonctionnalités de la PSGDS a été effectuée en décembre 2022 aux GDS d'AURA. Cette présentation a été filmée et la vidéo sera prochainement diffusée au Réseau. Cette présentation a également été ajoutée au catalogue de formation 2023 de GDS France.

Le développement du lot 1 du projet BVD qui doit permettre aux outils locaux de transmettre à la PSGDS les informations relatives au statut BVD d'un bovin ou d'une exploitation s'est poursuivi. Il doit être mis en production début mars 2023 sur la PSGDS et courant de l'année 2023 sur les outils locaux.

L'usage de l'outil Mantis, qui avait été mis en place pour suivre les anomalies des outils nationaux, est élargi pour suivre les anomalies des projets PSGDS en phase de recette ainsi que les incidents détectés en production.

Concernant **les projets informatiques d'État**, les appels d'offre ont été lancés pour concevoir le futur système d'information visant à succéder à la Base de Données Nationale d'Identification animale (BDNI) qui s'appuiera sur la Base Nationale des Opérateurs (BNO), la Base Bovine Délégée (BBD) et 4 autres bases de mouvements (abattages, porcins, ovins et caprins et volailles). Dans ce cadre, GDS France ainsi que les personnes ressources du Réseau des GDS ont participé à de nombreux ateliers pour contribuer aux études conceptuelles de ce futur système de traçabilité des animaux.

Pour rappel, la BNO a été confiée à Chambre d'Agriculture France par délégation par ordonnance. L'appel d'offre la concernant, vise à déterminer le prestataire informatique chargé de la développer et de la mettre à en œuvre. Les réponses à l'appel d'offre BNO sont toujours en cours d'évaluation par Chambre d'Agriculture France et la DGAL. La décision devrait être rendue début mars 2023.

D'autre part, l'appel d'offre lancé par la DGAL de la BBD visant à déterminer le délégataire de cette base et auquel le SPIE avait candidaté a été jugé infructueux. La délégation de la BBD n'est donc toujours pas attribuée par la DGAL et nous n'avons pas à ce jour de visibilité sur le lancement d'un nouvel appel d'offre.

Concernant **Calypso**, projet piloté par le CNOV et la DGAL, les évolutions (processus métiers) impactant le système d'information de l'État ont été mis en standby le temps d'un audit de la Direction Interministérielle du Numérique (DINUM) demandé par le Ministre de l'Agriculture en novembre 2022. Les conclusions de la DINUM sont attendues pour juin 2023. En revanche, les évolutions n'impactant pas directement le système d'information de l'État, telle que la traçabilité de la cession d'antibiotiques et qui concernent principalement le CNOV et l'ANSES semblent se poursuivre.

Enfin, concernant **le projet de Dématérialisation du Passeport Bovin et de l'ASDA**, les études ont été relancées par le SPIE dans le cadre de l'Appel à Projet France 2030 et pour lequel GDS France a été sollicité comme partenaire afin de construire une proposition commune.

En ce qui concerne **les frais d'accès à Sigal**, une étude a été lancée fin 2022 par GDS France pour rationaliser les coûts d'infrastructure et réduire au mieux les charges refacturées aux GDS. Les conclusions de cette étude seront repartagées aux membres du Réseau des GDS d'ici la fin du premier semestre 2023.

Enfin, afin de simplifier et de fluidifier la prise en compte des demandes de remboursement des notes de frais et des indemnités, GDS France a validé lors du Bureau de novembre 2022 le choix d'un outil nommé N2F. Celui-ci est en cours d'implémentation. Une communication et un mode opératoire seront communiqués lorsqu'il sera opérationnel dans le courant du premier semestre 2023.

Agir pour la santé animale européenne et promouvoir les statuts sanitaires français

Avec la mise en application de la Loi de Santé Animale depuis avril 2021, la présidence française de l'Union Européenne du 1^{er} janvier 2022 au 30 juin 2022, avec la poursuite et l'extension des épizooties d'influenza aviaire (IAHP) et de Fièvre Porcine Africaine (FPA), sans parler de l'émergence de certaines maladies (maladie épizootique hémorragique, clavelée), l'année européenne a été une fois encore marquée par un certain nombre de crises entraînant désormais des difficultés budgétaires pour la Commission Européenne.

À travers ces quelques pages nous vous invitons à aborder la synthèse des sujets majeurs ayant, au cours de l'année écoulée, mobilisé GDS France et le Réseau des GDS, en lien étroit avec la FESASS.



Actualités sanitaires européennes

» En 2022, la situation épidémiologique en Europe s'est dégradée notamment pour trois maladies graves catégorisées A par la LSA.

La Fièvre Porcine Africaine

Au sein de l'Union la FPA a fait des sauts de plusieurs centaines de kilomètres par rapport aux zones contaminées les plus proches. Elles ne peuvent donc être que le résultat d'activités humaines. C'est ainsi que la faune sauvage a été contaminée dans trois régions continentales de l'Italie (Piémont, Ligurie et Latium).

De la même façon, la FPA a été diagnostiquée dans des élevages de porcs domestiques en Bade-Wurtemberg et en Basse-Saxe à proximité des frontières française et néerlandaise alors que la maladie n'était présente en Allemagne que dans des zones situées à la frontière polonaise. Fort heureusement, ces foyers menaçants directement la France et les Pays-Bas ont pu être éradiqués.

En fin d'année, la République Tchèque a été atteinte avec un sanglier positif trouvé mort à trois kilomètres de la frontière avec la Pologne. Portant à 11 le nombre d'États Membres directement confrontés à la FPA.

Cependant le nombre total de foyers chez les porcs domestiques dans l'Union a pu être considérablement réduit, passant de 1 826 en 2021 à 379 en 2022 et le nombre de cas enregistrés dans la faune sauvage a également chuté de 12 076 en 2021 à 7 282 en 2022. Mais ces niveaux demeurent très élevés et attestent de la permanence de la menace.

GDS France est restée mobilisée et vigilante tout au long de l'année face à cette situation préoccupante. Nous avons suivi l'évolution des contaminations dans les États Membres voisins de la France et tenu informé le Réseau. Nous avons également soutenu l'initiative de la FESASS de conduire une réflexion sur les adaptations nécessaires de la gestion de cette maladie en mettant l'accent sur une meilleure gestion des populations de sangliers et les mesures de prévention.

La DG SANTE a engagé une révision du règlement d'exécution (UE) 2021/605 concernant la lutte contre la FPA. Il s'agit d'améliorer le dispositif de dérogation aux mouvements dans les zones réglementées et d'introduire l'obligation pour les États Membres d'adopter un plan national de gestion des populations de sangliers.

D'autres modifications ponctuelles concernant la maîtrise des risques face à cette maladie (par exemple en matière de traitement thermique de la viande porcine) sont envisagées. GDS France et la FESASS soumettront des propositions en matière de gestion de la faune sauvage ou encore de biosécurité.

Influenza Aviaire Hautement Pathogène

Avec 2 610 foyers d'IAHP en élevage et des dizaines de millions d'animaux abattus et détruits, la contamination avérée de la faune locale dans plusieurs États Membres et l'impact socio-économique sur les secteurs de production, la situation n'est plus tenable. Le débat s'est donc engagé au sein de l'Union et au plan international sur le recours à la vaccination préventive.

De nombreux facteurs sont à prendre en compte tels que la disponibilité de vaccins efficaces et l'acceptation au niveau commercial des produits issus de volailles vaccinées.

GDS France et la FESASS participent aux réflexions en cours et suivent les expérimentations de vaccination conduites en France et dans d'autres États Membres.

Clavelée et Maladie Epizootique Hémorragique

La clavelée, catégorisée A par la LSA, a été introduite dans la moitié sud de l'Espagne. Les vingt-trois foyers déclarés sont localisés en Andalousie et en Castille-la-Manche. 32 673 ovins et 167 caprins ont dû être abattus en 2022. Les autorités espagnoles sont confiantes sur le succès de l'éradication.

La Maladie Epizootique Hémorragique (maladie vectorielle du même type que la FCO) a été détectée cet automne en Italie (Sardaigne et Sicile) et en Espagne (Andalousie et Estrémadure). Au total, 24 foyers bovins, 1 foyer ovin et un cas chez un cerf sauvage ont été déclarés en 2022. L'apparition de cette maladie dans l'Union est préoccupante.

Catégorisée D et E par la LSA, elle fait l'objet de mesures restrictives aux mouvements interdisant la sortie des animaux des zones contaminées (rayon de 150 km autour des foyers) vers les autres États membres et ce pendant 2 ans après l'apparition du dernier foyer. Aucune dérogation n'est prévue. GDS France considère qu'une réflexion doit être menée quant aux possibilités de dérogation aux interdictions de mouvements.

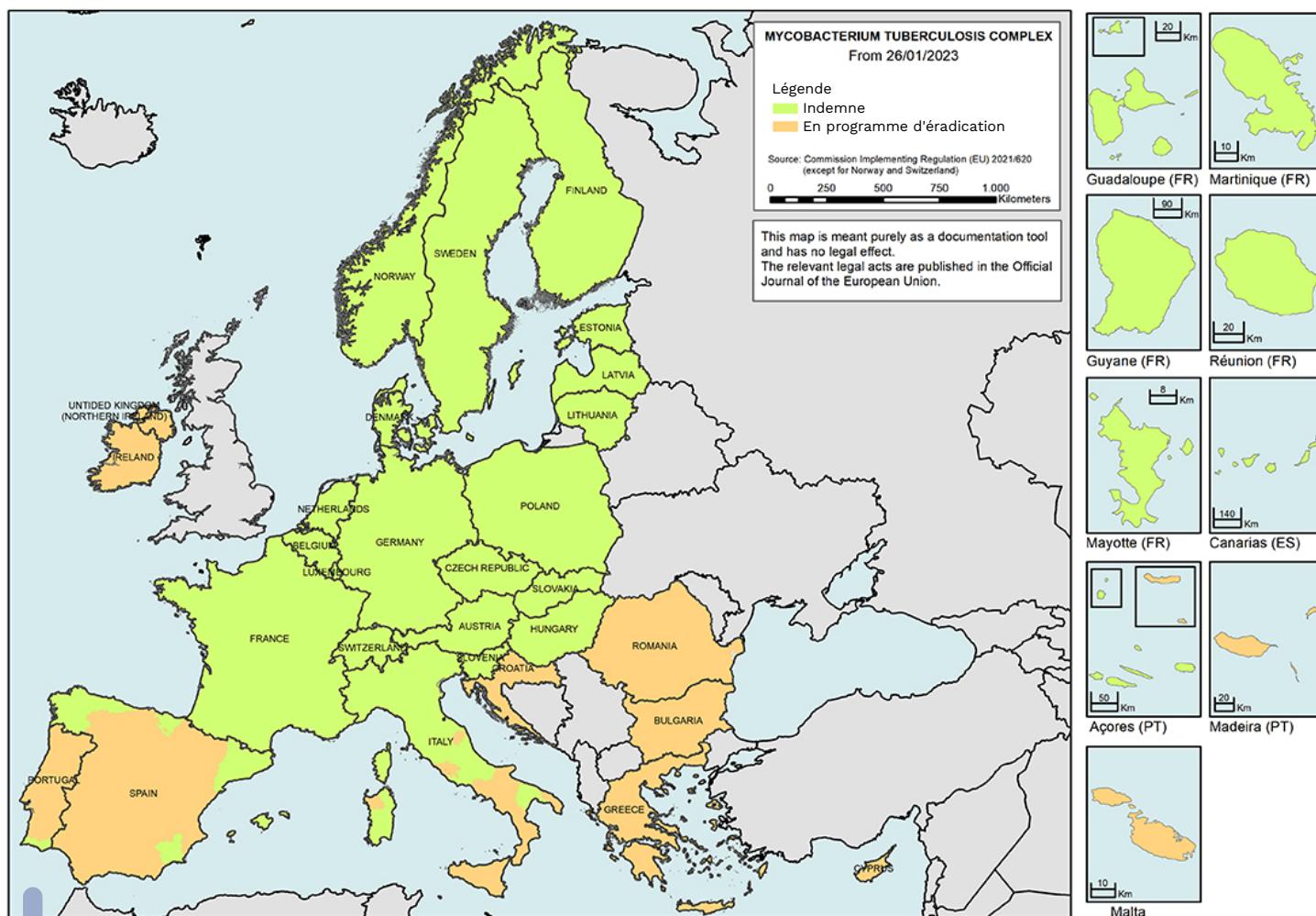
La Tuberculose : une préoccupation partagée

En 2021, 9 690 troupeaux bovins (Irlande du Nord incluse) étaient infectés par la Tuberculose (*Mycobacterium Bovis* ou *Mycobacterium Caprae*) dans l'UE, soit une prévalence globale de 0,6 % des troupeaux. La menace demeure donc importante et la France avec 104 nouveaux foyers en 2022 est l'État membre indemne le plus exposé. Sur proposition de GDS France, la FESASS a mis en place un groupe de travail présidé par Pascal MARTENS pour faire le point sur la situation de cette maladie dans nos pays, sur l'impact des nouvelles dispositions réglementaires obtenues avec la LSA et pour recenser les difficultés qui subsistent.

En matière de surveillance ce groupe a souligné la grande hétérogénéité des protocoles dans l'Union, les contraintes logistiques et de compréhension de l'utilisation du test Gamma Interféron, la nécessité de renforcer la surveillance à l'abattoir.

Pour ce qui concerne la faune sauvage, ont été identifiés les besoins de connaissance des mouvements de la faune sauvage y compris des mouvements commerciaux et de la dynamique de la maladie dans ces populations ainsi que l'intérêt de la vaccination. Enfin, en ce qui concerne tant les élevages bovins que la faune sauvage, l'importance des mesures de biosécurité a été également soulignée. Sur le plan économique et commercial, le groupe a insisté sur les problèmes liés à la collecte du lait en cas de maladie. Il faudra clarifier la stratégie de l'UE sur ce point et œuvrer à ce que la politique des laiteries soit adaptée en conséquence.

Le groupe va travailler en 2023 sur ces différents volets afin de formuler des propositions concrètes qui seront présentées lors d'une conférence début 2024 puis aux autorités européennes.



États membres de l'UE indemnes de tuberculose

Loi de Santé Animale

Poursuite de l'application de la LSA en 2022 et en 2023

Le cadre réglementaire nécessaire à la complète application de la LSA n'est pas achevé. En 2022, le travail législatif a notamment porté sur le projet de règlement délégué relatif à l'utilisation des médicaments vétérinaires pour la prévention et le contrôle des maladies de catégories A et B. Le groupe technique des OPA, présidé par Stéphane JEANNE a été sollicité sur la base des versions successives qui nous ont été transmises par la DGAL.

Ce texte complète la LSA en précisant notamment les stratégies de vaccination possibles en cas de maladies A. Par exemple, il introduit la possibilité de recours à la vaccination préventive pour l'IAHP. Pour GDS France et la FESASS, ces innovations constituent une avancée majeure tant dans la gestion des épizooties que dans le bien-être animal. La version finalisée a été validée par la Commission et sa publication est attendue au début de 2023.

La Commission a aussi adopté le règlement délégué (UE) 2022/139 et le règlement d'exécution (UE) 2022/140 complétant tous les deux la LSA en matière de banques de vaccins et d'antigènes.

Enfin la Commission a procédé à la mise à jour du règlement 2021/620 qui officialise le statut sanitaire des États Membres et zones d'État Membre indemnes de maladies B et C et approuve les programmes d'éradication. Ce texte est essentiel dans le cadre des échanges entre États Membres. Il confère en effet un avantage concurrentiel aux exportations vers les pays tiers. Parmi les reconnaissances attribuées en 2022, on peut noter l'obtention du statut indemne de BVD du Danemark et de 11 länder allemands ainsi que certaines zones en Bavière et en Hesse. De même l'Allemagne a fait reconnaître son statut indemne de FCO pour 13 de ses länder. Ces mises à jour du règlement 2021/620 se poursuivront en 2023 au fur et à mesure des progrès réalisés dans les États Membres. Pour 2023, la Commission prévoit, toujours au titre de la LSA, l'adoption d'un règlement détaillant les exigences pour les plans d'urgence ainsi que plusieurs mises à jour des règlements déjà en vigueur.

Pour l'ensemble de ces travaux relatifs à la LSA, GDS France maintient sa vigilance et continue d'informer et de mobiliser le Réseau des GDS et le groupe technique des OPA.

Autres travaux réglementaires européens

En janvier 2022, le règlement 2019/6 relatif aux médicaments vétérinaires est entré en application. Comme la LSA, il nécessite l'adoption de règlements complémentaires en cours d'élaboration. Dans ce cadre un nouveau projet de résolution du groupe des « verts » européen a été déposé au Parlement Européen visant le rejet du projet de règlement d'exécution listant les antibiotiques réservés à la médecine humaine. Ils jugeaient ce texte insuffisamment restrictif. GDS France s'est mobilisé aux côtés de la FESASS, des autres OPA pour obtenir le rejet de cette motion. Mais la décision n'a été acquise qu'à une très courte majorité. Cette évolution de la perception des risques au sein du Parlement Européen exige une présence et une vigilance accrues. En 2023, GDS France renforcera son action en ce sens.

En 2022, la DG SANTE a renforcé ses activités pour la révision et le renforcement de la réglementation sur le bien-être animal. Elle a chargé l'EFSA¹ d'évaluer diverses mesures comme le bien-être en transport, le bien-être en élevage porcin ou encore le bien-être des veaux et vaches laitières. GDS France a suivi ces travaux. Stéphane JEANNE a rencontré les responsables du dossier au sein de la DG SANTE et convenu que nous pourrions contribuer sur les liens entre bien-être et santé animale. Les commissions bien-être animal et de politique sanitaire internationale de GDS France ont tenu une réunion commune afin de faire le point sur ce dossier et préparer une réponse commune à la consultation de la Commission Européenne sur les possibilités d'évolution de la réglementation. Parallèlement, GDS France a élaboré une contribution concernant les cases à veaux face à l'initiative citoyenne « end of the cages ».

Les propositions de nouveaux règlements en matière de bien-être sont attendues pour la fin de 2023. Ensuite s'engageront les discussions au Conseil et au Parlement Européen.

¹EFSA : European Food Safety Authority = Autorité européenne de sécurité des aliments

Le cofinancement européen des mesures de santé animale significativement réduit

Avec les crises sanitaires de ces dernières années, les crédits disponibles pour la période 2021 – 2027 se sont considérablement réduits. La Commission a donc alerté les États Membres et engagé des négociations pour diminuer les taux de cofinancement européens. À la suite de ses discussions, la Commission a accepté de ne pas revenir sur ses engagements financiers des années précédentes et non-encore soldés et d'engager une concertation avec les États Membres sur la priorisation des maladies pour lesquelles le principe d'un cofinancement serait maintenu mais réduit. Dès 2023, l'enveloppe de soutien aux programmes nationaux ne s'élèvera plus qu'à 40,7 millions d'euros contre 94,1 millions d'euros en 2022.

GDS France est intervenu avec la FESASS pour soutenir le rejet des dispositions rétroactives envisagées par la Commission et dénoncer les risques induits par les réductions/suppressions de financements pour les cinq années à venir. En 2023, nous devons être mobilisé pour tenter d'obtenir une décision budgétaire modificative permettant d'abonder la ligne budgétaire pour les dépenses vétérinaires. Parallèlement, nous contribuerons aux discussions sur la priorisation des financements. Il s'agit non seulement de préserver les moyens pour les programmes obligatoires d'éradication mais aussi les capacités de cofinancement de l'Union pour les mesures d'urgence en cas d'épizooties telles que l'IAHP.






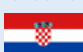







L'action de la FESASS en 2022














En 2022, la FESASS a participé à plus de trente réunions de comités directeurs, groupes de travail, plateformes et comités consultatifs de la Commission Européenne. Les sujets traités concernaient notamment, la mise en œuvre de la LSA, les crises sanitaires, le bien-être animal, la situation des différents secteurs de production ainsi que les conséquences de la guerre en Ukraine pour l'élevage.

Parallèlement, la FESASS a adopté en 2022 une position sur la mise en œuvre de la Stratégie de la Ferme à la Table, des recommandations sur la gestion des risques liés à la faune sauvage et des recommandations pour l'adaptation de la gestion de la FPA et de l'IAHP.

Avec la Présidence Française, elle a organisé un symposium sur les garanties sanitaires et de production dans les échanges internationaux. La Présidence Tchèque a invité la FESASS à participer aux travaux du Groupe des Chefs de Services Vétérinaires (CVOs) des États membres notamment sur la gestion de la FPA. Un atelier commun CVOs - administrateurs de la FESASS (dont Stéphane JEANNE et Pascal MARTENS) a aussi été organisé sur la protection des exploitations face au risque « faune sauvage ». Le partenariat entre GDS France et la FESASS, permet de disposer d'un bureau commun à Bruxelles. GDS France peut ainsi s'appuyer sur les relations développées avec les autorités européennes et avec les autres organisations.

Tableau des maladies européennes

États membres	Grippe Aviaire Hautement Pathogène**		Peste Porcine Africaine*	
	2021	2022	2021	2022
Allemagne 	252 (1261)	206 (1234)	4 (2525)	3 (1628)
Autriche 	(41)	3 (18)		
Belgique 	3 (33)	30 (168)		
Bulgarie 	14 (4)	22 (1)	6 (318)	2 (387)
Chypre 		2 (1)		
Croatie 	1 (9)	7 (5)		
Danemark 	14 (278)	10 (145)		
Espagne 	(2)	40 (143)		
Estonie 	3 (44)	(2)	1 (71)	(57)
Finlande 	1 (65)	(25)		
France 	504 (34)	1697 (301)		
Grèce 	(5)	(15)		
Hongrie 	91 (10)	296 (24)	(2584)	(550)

États membres	Grippe Aviaire Hautement Pathogène**		Peste Porcine Africaine*	
	2021	2022	2021	2022
Irlande 	6 (42)	4 (60)		
Italie 	296 (19)	56 (54)	2 (15)	4 (277)
Lettonie 	(37)	(2)	2 (368)	6 (913)
Lituanie 	39 (27)	(11)	(244)	16 (302)
Luxembourg 	(4)	(3)		
Pays Bas 	13 (192)	128 (679)		
Pologne 	402 (98)	70 (38)	124 (3221)	14 (2152)
Portugal 	2 (1)	16 (13)		
République Tchèque 	47 (33)	18 (4)		(1)
Roumanie 	8 (11)	3 (22)	1676 (1059)	329 (465)
Slovaquie 	5 (10)	1 (5)	11 (1671)	5 (550)
Slovénie 	1 (3)	(39)		
Suède 	18 (122)	1 (74)		
Total	1720 (2385)	2610 (3086)	1826 (12076)	379 (7282)

Pour la liste détaillée des cas de maladies déclarées en 2022 à la Commission par les États Membres via le système ADIS, vous pouvez consulter ce lien : https://food.ec.europa.eu/system/files/2023-01/ad_adns_overview_2022.pdf

* Le nombre de cas chez les sangliers de la faune sauvage est entre parenthèses.

** Dans un souci de lisibilité, les foyers en élevage de volailles et chez les oiseaux captifs ont été rassemblés, le nombre de cas dans l'avifaune est entre parenthèses.

Sources : système ADNS de la Commission européenne et États membres

Une belle carrière dédiée à l'action sanitaire, ensemble : un grand merci à toi Anne !



Résumer en quelques lignes l'engagement, le don de soi, l'implication voire peut-être même le début de passion de plus de trente ans de carrière est toujours un exercice difficile.

Toutefois, c'est avec une profonde émotion que nous avons souhaité marquer et souligner la fidélité et le dévouement de notre collègue **Anne TOURATIER** qui est arrivée, en ce début 2023, à la fin de sa carrière au sein de GDS France et du Réseau des GDS.

Avec une première approche du Réseau des GDS en Haute Normandie puis dans le département du Nord, c'est finalement en mai 1992 qu'Anne a rejoint l'équipe de la Fédération Nationale des Groupements de Défense Sanitaire.

Sa compétence et son dévouement lui ont permis rapidement d'acquérir la reconnaissance de l'équipe et des membres du Réseau.

Les dossiers et sujets pris en charge, qu'ils soient techniques, politiques ou encore administratifs, tous furent menés à bien avec le même professionnalisme. Son côté « soupe au lait », pour reprendre ses propres mots, aura certes fait trembler les murs de GDS France, mais toujours, nous le savons bien, au service de notre action commune et animée de cette inébranlable envie de bien faire et quelle meilleure preuve de l'investissement engagé que ces trente années dédiées à la cause de la santé animale au sein des élevages français...

À l'heure où tu t'apprêtes à débiter un nouveau chapitre de ta vie, le Président, Christophe MOULIN, les membres du Bureau, l'équipe nationale ainsi que tous les membres du Réseau des GDS ; tenaient à te témoigner leur reconnaissance ainsi que leurs remerciements pour tout le travail réalisé au long de cette belle carrière, **un GRAND MERCI Anne TOURATIER !**

Bien à toi,
GDS France et le Réseau des GDS





Partenaires

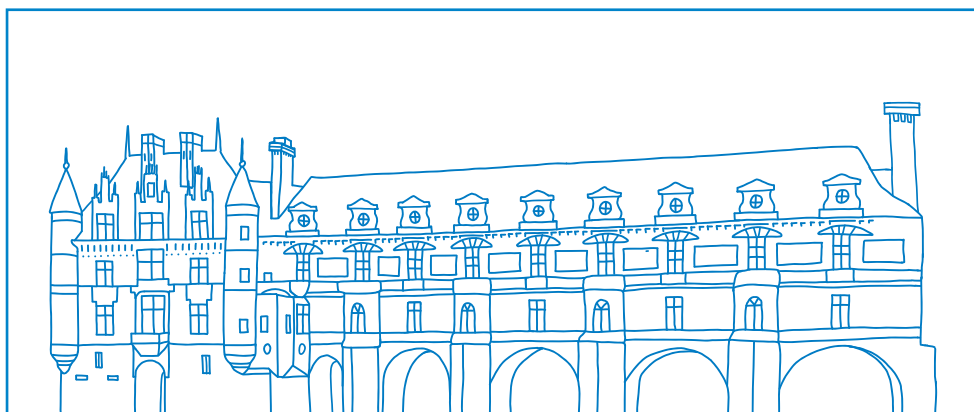
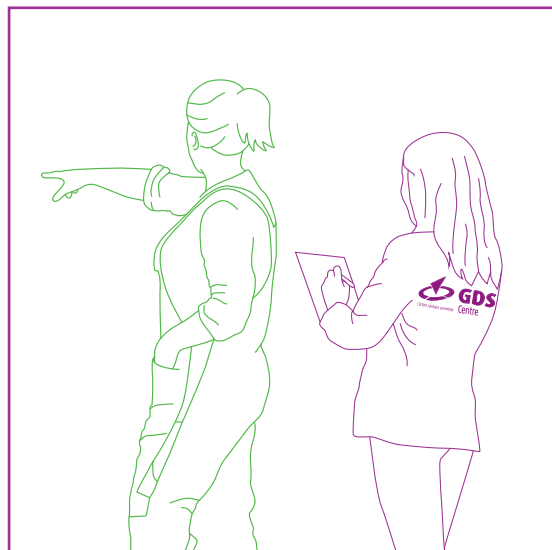
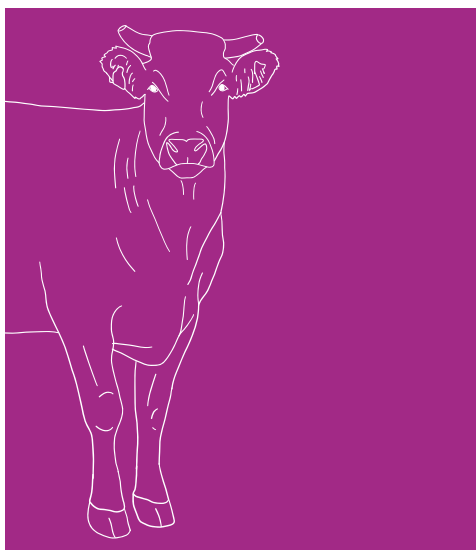
Flashez ce QR Code et retrouvez tous les partenaires de cette édition 2023.





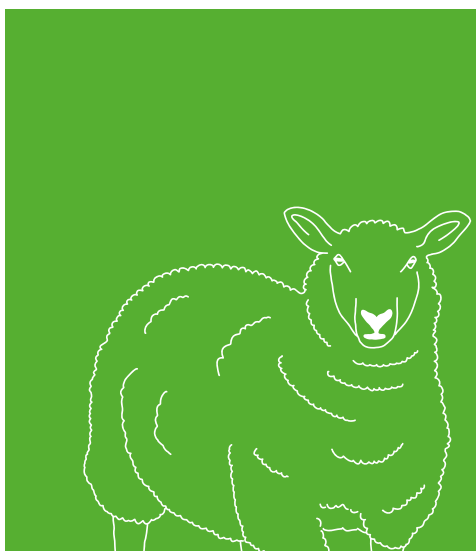
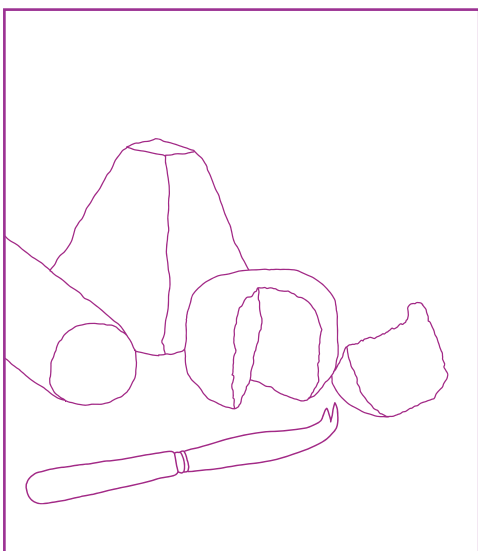
L'action sanitaire ensemble

GDS
France



GDS France

37 rue de Lyon
75578 Paris Cedex 12
Tel : 01 83 94 48 21
www.gdsfrance.org



L'action sanitaire ensemble

